

LA DISPONIBILITÉ DES ARMES LÉGÈRES ILLICITES

COMMENT COMBATTRE
CETTE MENACE MONDIALE

Peter Lock

Traduit de l'anglais par
Caroline Pailhe

Titre original : « Pervasive Illicit Small Arms Availability: A Global Threat »,
HEUNI Papers n°14, The European Institute for Crime Prevention and Control,
affiliated with the United Nations (HEUNI), Helsinki, 1999.

La traduction de cette étude a été financée par HEUNI.

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)

rue Van Hoorde, 33

B - 1030 Bruxelles

Tél. : (32.2) 241.84.20

Fax : (32.2) 245.19.33

E-mail : admi@grip.org

Website : www.grip.org

Tous droits de reproduction, d'adaptation
et d'exécution réservés pour tous les pays.

Publié avec le soutien de la Commission
des Communautés européennes,
du Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché
de Luxembourg
et le Ministère de la Communauté française,
service de l'Education permanente
et Direction générale de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique.

Sommaire

Résumé	5
Executive Summary	6
I. L'ampleur du problème	7
1. Introduction	7
2. Les déterminants structurels de la crise sécuritaire	8
3. La dynamique de la privatisation de la sécurité	10
4. La dynamique actuelle de la prolifération et de la diffusion des armes légères illicites	12
a) La pression de l'offre	12
b) L'économie de la demande	14
5. Des mesures d'ensemble pour réduire la disponibilité des armes légères illicites	16
II. Propositions	18
1. Récolter des informations sur les activités des différents marchés noirs	18
2. Améliorer la récolte d'informations	18
3. Améliorer le contrôle des transferts légaux	19
a) Les arguments en faveur d'une consigne de transaction	19
b) La certification obligatoire	21
4. Empêcher l'usage abusif des armes légères légales	21
a) La responsabilité de la détention d'armes à feu	21
b) Le marquage des armes comme condition préalable à la promulgation de contrôles supplémentaires	23
5. Taxer les munitions : les arguments en faveur d'un impôt sur la nocivité	24
6. Instituer une caution de recyclage pour toutes les armes à feu	26
7. Une double normalisation des calibres pour toutes les armes légères	26
8. Un fonds international pour la destruction des surplus d'armes légères	27
9. Une intervention commerciale musclée sur le circuit illégal	28
10. Transformer les cultures de violence	29
11. Conclusion	30
Bibliographie	32

Résumé

La disponibilité des armes légères illicites présente une menace mondiale pour la souveraineté des Etats. Actuellement, différentes instances internationales et régionales ont pris des mesures afin de faire face au problème. Malheureusement, on ignore encore comment les armes légères circulent illégalement. Ensuite, la plupart des initiatives traitent le problème uniquement au niveau de l'offre. Enfin, le débat traditionnel portant sur le contrôle des armements échoue à reconnaître la dynamique particulière de la prolifération des armes légères.

Le présent rapport s'attache donc, dans un premier temps, à analyser l'ampleur du problème, en le replaçant dans la perspective globale de l'ordre mondial actuel. En effet, la disponibilité des armes légères illicites n'est pas un paramètre indépendant ni la cause première des conflits internes actuels. Elle est davantage une variable qui surgit dès que certaines conditions socio-économiques favorisent une fragmentation sociale.

La crise sécuritaire est structurellement déterminée par le système de la mondialisation, marqué par l'inégalité due à une polarisation continue des revenus, entre les différents pays ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci. La crise financière de l'Etat et la réduction de ses fonctions le privent de sa capacité d'assurer de manière efficace la sécurité de ses citoyens. Dès lors, la privatisation de la sécurité se généralise et favorise la « militianisation » de la société. Dans un tel contexte, la violence diffuse accuse invariablement un couvert idéologique et se transforme en conflit armé intra-étatique basé sur l'identité et l'exclusion. Souvent, de tels conflits se muent en guerres prolongées car, en l'absence de perspectives économiques, la violence devient un mode de production de substitution pour de nombreux acteurs.

La dynamique actuelle de la prolifération et de la diffusion des armes légères illicites est liée à un marché illégal florissant, apparu au cours des années 90 et alimenté par les surplus d'armes et de munitions datant de la Guerre froide. Ce marché est favorisé, au niveau de l'offre, par la récente réduction du secteur militaire et par la cohésion institutionnelle chancelante de certaines forces armées, notamment dans les pays de l'ex-Union soviétique.

Au niveau de la demande, depuis la fin de la Guerre froide, les ressources nécessaires au maintien des guerres internes doivent désormais être récoltées localement, notamment par l'exportation illégale de minerais et de matières premières, et le trafic de drogues. Les parties en conflit se transforment donc en conglomerats économiques complexes, qui n'aspirent désormais plus nécessairement à s'emparer des rênes de l'Etat et à le reconstruire. Leur organisation et leur éthique s'apparentent davantage aux gangs criminels.

Face à ce problème, des mesures d'ensemble sont donc nécessaires. Mais malheureusement, un consensus international est difficile à obtenir. Un éventuel corps de conventions internationales devrait donc être précédé de mesures prises dès à présent, aux niveaux local, national et régional.

Le rapport propose donc, dans un second temps, des mesures sélectives, destinées à réduire la disponibilité des armes légères illicites et leur rôle néfaste sur la décomposition de la société. Pour empêcher les fuites vers le circuit illégal, elles prônent notamment : – l'amélioration du contrôle des transferts légaux par l'instauration d'une consigne de transaction et la certification obligatoire – la responsabilisation de la détention des armes à feu par l'instauration d'une assurance responsabilité civile à l'instar de celle des véhicules et le marquage comme condition préalable à d'autres contrôles – l'instauration d'une taxe sur les munitions – une caution de recyclage pour toutes les armes – une double normalisation des calibres afin de distinguer l'usage civil de l'usage militaire – la création d'un fonds international pour la destruction des surplus – des interventions musclées sur le circuit illégal en vue de l'assainir et la transformation des cultures de violence.

Executive Summary

Illicit small arms availability has become a global threat to the sovereignty of states at macro- and micro levels. Presently, various international and regional bodies have taken steps to combat the illicit trade and availability of small arms. Unfortunately, the knowledge of how small arms are illegally circulated is still rudimentary. Secondly, most initiatives address the problem from the supply side only. Thirdly, the traditional arms control debate fails to recognise the different dynamics of the international proliferation and intra-societal diffusion of illicit small arms.

Therefore, in a first section, the present report endeavours to analyse the scope of the problem, replacing it in the global perspective of the actual international order. Indeed, illicit small arms availability is neither an independent variable nor the root cause of actual internal conflicts. It is rather a dependent variable looming wherever certain socio-economic conditions foster social fragmentation.

The general security crisis is structurally determined by the process of globalisation, marked by continued polarisation of income, both between and within nations. Profound crises of the state finances and a reduction of the state functions deprive this instance of the capacity to effectively deliver security to its citizens. As a result, privatisation of security is a pervasive trend and fosters an informal « militianisation » of the entire society. In such contexts, amorphous forms of emerging violence are permanently in danger to take on an ideological guise and eventually escalate into intra-state armed conflicts along the lines of identity and exclusion. Often, such conflicts turn into protracted wars because, in the absence of viable economic perspectives, war fighting becomes a surrogate mode of production for many actors.

The current dynamics of illegal proliferation and diffusion of small arms is associated with a dynamic illegal market, born in the 90s and fed by surplus weapons and ammunition from the Cold War. From the supply side, this market is fostered by the post-Cold-War military downsizing and by the faltering institutional cohesion of armed forces, particularly in the former Soviet Union. From the demand side, since the end of the Cold War, the required resources to sustain internal wars have to

be collected locally, mainly by the illegal export of minerals and raw materials, and drug trafficking. It follows that fighting parties turn into complex economic conglomerates, which do not any longer aspire to take over a state and reconstruct it. Their organisation and ethics resemble more criminal gangs.

In face of this problem, comprehensive measures are urgently required. But unfortunately, an international consensus is difficult to reach. Therefore, measures taken without further delay at local, national and regional levels must serve as precursors for an eventual set of international conventions.

Hence, in a second section, the report proposes selective measures designed to reduce the illicit availability of small arms and their malignant role in fostering societal fragmentation. With a view to avoiding leakage into illicit circulation, they advocate, among others: – to gather information on black markets – to improve the control of legal transfers by the establishment of a transaction deposit and an obligatory certification – the liability of gun ownership, similar to that of car ownership, and the marking of weapons as a prerequisite for additional safeguards – the establishment of an ammunition tax – a recycling deposit for all firearms – a dual standardisation of calibre in order to distinguish between civil and military usage – the creation of an international trust fund for the destruction of surplus stocks – an active market intervention in illegal trading in order to crowd it out and measures to reverse the culture of violence.

I. L'ampleur du problème

1. Introduction

La disponibilité des armes légères illicites représente une menace mondiale, à tous les niveaux, pour la souveraineté des Etats. Les stocks énormes d'armes légères amassés durant la Guerre froide sont une véritable bombe à retardement que la communauté internationale semble jusqu'à présent incapable de contrôler. Les frontières nationales offrent peu de protection face à ses effets. Au cours de la Guerre froide, le stockage des armes légères excédait amplement les besoins militaires. Parmi les différentes raisons de ce phénomène, relevons le fait que la planification militaire demeurait secrète, sous la supervision bien souvent insuffisante des parlements et que la demande incessante au-delà des besoins réalistes tendaient à rehausser le prestige des forces armées. Trois observations confortent cette affirmation. Lors de la réunification, quand l'Armée populaire nationale de la RDA fut intégrée aux Forces armées fédérales de la RFA, les entrepôts militaires contenaient, contre toute attente et pour diverses catégories d'armes et de munitions, plusieurs fois le volume estimé par les services secrets occidentaux avant la fin de la Guerre froide. Deuxièmement, le nombre de pistolets automatiques pillés en Albanie, lorsque les sociétés d'épargne s'effondrèrent en 1996, s'élevait à dix pièces ou plus pour chaque soldat albanais. Enfin, avant même la fin de la Guerre froide, la CIA américaine put acquérir plus ou moins secrètement plus d'un million de kalachnikovs russes, et leurs munitions, afin d'alimenter la logistique des Moudjahidins afghans et de leurs intermédiaires pakistanais. De nombreux pays étaient désireux de vendre de grandes quantités de kalachnikovs et purent apparemment le faire sans mettre en péril leur sécurité nationale, car leurs arsenaux regorgeaient de surplus.

L'impact réel de ces stockages d'armes légères non contrôlés ne se fera sentir que dans les prochaines années, vu l'ampleur des volumes déjà en circulation en dehors de tout contrôle. L'abondant héritage américain au profit des Moudjahidins afghans n'est qu'un élément de la quantité d'armes légères qui circule librement à travers les réseaux du marché noir (Kartha 1999). Dans les structures

décadentes des pays en transition, des agents de l'Etat corrompus ont ouvert les vannes afin de fournir des clients solvables sur le marché noir via la petite porte des arsenaux. C'est ainsi que l'anarchie et les violations systématiques des droits humains ne sont que le signe avant-coureur d'une fragmentation sociétale naissante, croissante de par le monde, occasionnée et renforcée par la disponibilité généralisée des armes légères illicites.

Cependant, cette disponibilité n'est ni un paramètre indépendant de la matrice sociale ni la cause première de la fragmentation sociale. Elle est davantage un paramètre dépendant qui surgit dès que certaines conditions sociales prévalent. Elle se mue invariablement en un virus actif lorsque la fragmentation sociale atteint un certain niveau et se traduit par un affaiblissement généralisé de l'Etat. Le vide sécuritaire qui s'ensuit, à son tour, constitue une force d'attraction dynamique pour des flux plus nombreux d'armes illicites. Les différentes strates sociales qui ne peuvent assumer les services du secteur de la sécurité privée tentent de se protéger elles-mêmes par l'acquisition souvent illégale d'armes à feu de toutes sortes (Cilliers et Mason 1999).

La privatisation officielle et officieuse de la sécurité indique une tendance générale vers la violence et sa menace, devenant des facteurs dominants de régulation des relations sociales. Le crime organisé et les gangs locaux pénètrent le circuit économique et affaiblissent la règle de droit (Gamba 1997). Dans un nombre croissant de pays s'entame alors un processus dynamique de réarmement interne. La société connaît une intense violence et l'économie est grevée de coûts de transaction en augmentation. La projection des tendances socio-économiques actuelles dans de nombreuses régions suggère que les conséquences de la disponibilité des armes légères illicites ne vont pas tarder à se manifester (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 1997), si la communauté internationale ne trouve pas rapidement le moyen de retirer de la circulation les surplus susceptibles de finir dans le circuit illégal. En outre, il est nécessaire d'instaurer un organe international puissant qui serait en charge d'intervenir de manière vigoureuse sur le marché noir afin de l'assainir.

Actuellement, différentes instances au sein des Nations unies, certains organismes intergouverne-

mentaux au niveau régional et une myriade d'organisations non gouvernementales ont pris des mesures afin de faire face au problème et ont entamé une lutte contre le commerce et la disponibilité illicites des armes légères (OSCE 1999, Laurance 1996, IANSA 1998, Rana 1995, Comité international de la Croix-Rouge 1999, Bulletin of Atomic Scientists 1999, UNIDIR 1999, Boutwell *et al.* 1995, Singh 1995, Stiftung Wissenschaft 1998, Commission of the Churches 1998, Nations unies 1998a). Malheureusement, cette vigilance politique et le nombre d'institutions concernées ne conduisent pas encore à des résultats positifs en matière de contrôle de l'accès aux armes légères illicites. La résistance peut être attribuée à au moins trois facteurs. D'abord, on ignore encore comment les armes légères circulent illégalement. Il est dès lors difficile d'appliquer des contre-mesures à la carte et d'agir d'une manière coordonnée au niveau international. Ensuite, la plupart des initiatives traitent le problème uniquement au niveau de l'offre. La dynamique de la demande implique souvent des questions politiquement sensibles, telles que la reconnaissance de gouvernements controversés ou des intérêts économiques, qui atténuent les chances d'aboutir à des mesures coordonnées. Enfin, la question des armes légères est souvent abordée dans la droite ligne du débat traditionnel portant sur le contrôle des armements, entamé durant la Guerre froide, qui échoue à reconnaître la dynamique particulière de la prolifération internationale et de la diffusion intra-sociétale des armes légères illicites (Lock 1997). L'éventualité d'intégrer la catégorie des armes légères dans le Registre des Nations unies sur les armes conventionnelles relève de cette troisième catégorie de facteurs alors que l'approche du problème par la future Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée semble intéressante.

Néanmoins, des démarches plus globales sont nécessaires pour faire face aux agissements des réseaux mondiaux qui permettent la circulation des armes légères illégales. De nouveaux concepts seront utiles afin de répondre à la dynamique intra-sociétale de la violence de basse intensité associée aux armes légères illicites. Cette violence, provoquée par des problématiques d'inclusion et d'exclusion sociales, comporte un potentiel latent d'escalade en guerre civile, actuellement la forme

dominante de conflit armé dont les populations sont les principales victimes.

2. Les déterminants structurels de la crise sécuritaire

Les traits principaux du contexte actuel permettent d'identifier certaines racines communes aux diverses formes de violence impliquant les armes légères. Les différents processus que l'on regroupe sous le terme de « globalisation » renforcent l'inégalité. Le cours présent du développement est ainsi marqué par une polarisation continue des revenus, à la fois entre les différents pays (internationalement) ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci (intra-sociétal). En conséquence, la ségrégation sociale domine les changements de topographie sociale des sociétés à travers le monde. Ainsi, les anciens espaces publics se convertissent de plus en plus en domaines privatisés et socialement sélectifs. Mais la ségrégation spatiale des classes sociales se généralise, parallèlement à d'autres constructions identitaires. Dans ce que les sociologues ont appelé les « cités globales », précurseurs de la mondialisation et de la modernisation, la ségrégation sociale se manifeste sous des formes extrêmement diversifiées (Wilson 1997).

Excepté dans quelques pays riches, l'économie régulière mondiale est marquée par des niveaux de chômage en constante augmentation. Dès lors, les activités relevant de l'économie informelle deviennent de plus en plus l'épine dorsale de la reproduction sociétale. Cette évolution ne se limite pas aux nations en voie de développement ni aux pays en transition. Les nouveaux entrants dans la population active sont particulièrement affectés. Dans de nombreux pays, le groupe d'âge des 14-24 ans connaît souvent un taux de chômage de 50%.

La crise financière profonde de l'Etat et une disposition générale à la réduction de ses fonctions, motivée par le paradigme néo-libéral, se renforcent mutuellement et privent l'Etat de sa capacité d'assurer de manière efficace la sécurité de ses citoyens. Dès lors, la privatisation de la sécurité se généralise. La sécurité privée est devenue un secteur industriel dynamique dont la force de travail excède déjà les forces de police dans la plupart des pays. Quelques compagnies multinationales dominent ce secteur qui semble à l'épreuve des crises. Ce n'est apparemment plus la raison d'être de

l'Etat de garantir la sécurité de ses citoyens. Au contraire, le droit humain fondamental que constitue la sécurité, et particulièrement la protection contre la violence, est en train de se muer en produit commercial. Ceux qui ne peuvent transformer leur maison en forteresse ni payer le prix de leur sécurité sont obligés d'organiser leur propre défense en dehors des paramètres légaux. En conséquence, la sécurité privée évolue vers un système de « réarmement » sociétal multipolaire, descendant le long de l'échelle sociale. Ce système favorise la « militianisation » de la société dans son ensemble, à partir du niveau inférieur de la pyramide sociale (Lock 1998c).

La structure sous-jacente de ces tendances renvoie au système économique de l'inévitable mondialisation, au sein duquel l'Etat-nation est de plus en plus relégué à l'arrière plan. L'économie mondiale se compose en réalité d'au moins trois espaces opérationnels distincts : l'économie régulière, informelle et criminelle. Une interaction asymétrique entre ces trois sphères permet leur existence respective. Le secteur de la criminalité est par définition une sphère parasite qui prospère par infiltration, extorsion et contrainte dans les autres sphères, tandis que l'inégalité caractérise les échanges entre les économies régulière et informelle (Lock 1998a).

La principale caractéristique de l'économie régulière est qu'elle se base sur la règle de droit. Les taxes sont y généralement payées, bien que le niveau de taxation effective diminue. La compétition incessante afin d'attirer des investissements extérieurs a conduit à la diminution des taux d'imposition et à des exemptions excessives, surtout dans les zones économiques particulières, telles que les célèbres « maquiladoras » mexicaines. Qui plus est, les taux de faible croissance des économies régulières ne suivent pas le rythme de l'augmentation de la population active qui tente d'entrer dans cette espace.

Quantitativement, les économies informelles dominent l'économie mondiale. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que près de 60% de la population active en Amérique latine émerge du secteur informel (OIT 1999). La règle de droit ne s'y applique le plus souvent que de manière marginale. Ses règles reflètent des structures de pouvoir asymétriques. Ses acteurs dominants ont souvent recours à la violence afin d'arbi-

trer. Les économies informelles sont de manière générale l'espace économique au sein duquel le nombre de participants augmentent le plus. Par définition, le secteur informel paie peu de taxes, à part la taxe sur la valeur ajoutée lorsque les individus interagissent en tant que consommateurs avec l'économie régulière. Souvent, le niveau de vie généré dans le secteur informel excède à peine la subsistance la plus élémentaire, mais le secteur contribue à celui de l'économie régulière, par l'offre de services bon marché de toutes sortes. Une autre partie de sa production est détournée dans les coffres des acteurs criminels qui s'imposent chaque fois que la règle de droit n'est pas assurée par l'Etat et que les individus n'ont pas les moyens de se défendre eux-mêmes.

Dans l'économie criminelle mondiale, par définition, la règle de droit ne s'applique pas. De nombreux éléments démontrent que l'économie criminelle est l'espace qui se développe le plus rapidement dans l'économie globale, en termes de capital et de profits. L'économie criminelle constitue un lien parasite entre les espaces des secteurs régulier et informel de l'économie (Nations unies 1998b). De sages estimations présentées à un séminaire financé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et par le Fonds monétaire international (FMI) chiffrent le produit criminel brut (PCB) à 1.000 milliards de dollars (Reinicke 1998), comparé au PNB de 330 milliards de dollars de l'Afrique sub-saharienne, dont plus d'un tiers rien que pour l'Afrique du Sud.

Au niveau de l'Etat-nation, ces trois sphères économiques interagissent proportionnellement à la puissance relative de l'Etat. Mais malgré les différences énormes dans la configuration respective des économies des Etats, une variable structurelle déstabilisante a émergé pratiquement partout au cours des années 90 : le taux élevé du chômage chez les jeunes. Ce trait généralisé semble confirmer l'existence de schémas interdépendants au sein de l'économie globale, auxquels aucune économie ne peut échapper. L'incapacité de nombre d'économies d'intégrer les jeunes générations dans le marché du travail régulier fournit une force active aux circuits économiques illégaux et criminels et une réserve militaire illimitée pour les conflits armés intra-étatiques. L'exclusion des générations actuelles qui désirent intégrer la population active est particulièrement visible dans la plupart des

pays en voie de développement. La modernisation économique a créé un processus selon lequel la succession traditionnelle des rôles professionnels est remplacée par la migration vers les sphères urbaines qui ne peuvent faire face à l'invasion de masses de travailleurs non qualifiés. Qui plus est, dans de nombreux pays en faillite, le niveau de la scolarité moyenne diminue, dans certains cas de manière dramatique. Dans les pays en voie de développement, ce déclin intergénérationnel du niveau de scolarité est exacerbé par la composition démographique, où 50% de la population ou plus a moins de 18 ans, comme en Afrique subsaharienne.

Mais les pays développés sont tout autant affectés. La migration constante des emplois sur le marché mondial vers des lieux de production meilleur marché tend à réduire l'offre d'emploi pour les travailleurs moins qualifiés. Certains groupes vulnérables, tels que les minorités et surtout les jeunes moins scolarisés, ont tendance à être exclus de l'économie régulière et sont facilement attirés par les emplois qu'offre le secteur criminel de l'économie (Martinez 1998). Ce phénomène n'est en aucune façon limité au trafic de drogues. Partout, la composition sociologique particulière de la population carcérale et son augmentation constante reflètent clairement le schéma spécifique de l'exclusion (Stern 1998).

La modernisation radicale de la plupart des économies du tiers monde et des pays en transition subissant le cours de la mondialisation actuelle est souvent mêlée à une crise économique générale où l'emploi est en régression. Ces économies doivent néanmoins rapidement trouver les moyens et les stratégies pour dépasser le fossé économique intergénérationnel, sinon la violence sociétale prévaudra. La disponibilité des armes légères illicites renforce les schémas de la polarisation et de la confrontation sociétales. S'il n'existe aucun autre moyen de développer le respect de soi, la possession d'une arme à feu illégale fournit aux jeunes garçons désœuvrés l'illusion d'un rôle accepté au sein de la société (Richards 1996). Ainsi, la combinaison de la variable indépendante (de grands nombres de jeunes gens désœuvrés) et de la variable dépendante (une grande disponibilité des armes légères illicites) converge en une bombe à retardement terrible que la communauté internationale semble actuellement incapable de désamorcer, sans

doute parce que ses dangers n'ont pas encore été clairement identifiés. Dans un tel contexte, les formes diffuses de violence naissante risquent invariablement d'accuser un couvert idéologique et de se transformer en conflits armés intra-étatiques basés sur l'identité et l'exclusion. Souvent, de tels conflits se muent en guerres prolongées car, en l'absence de perspectives économiques, le combat guerrier devient un mode de production de substitution pour de nombreux acteurs. Contrairement aux guerres inter-étatiques conventionnelles, la population civile est ici la cible privilégiée, ce qui explique le flux massif de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que le pourcentage élevé de victimes civiles (Comité international de la Croix-Rouge 1999, HCR 1997).

3. La dynamique de la privatisation de la sécurité

La privatisation de la sécurité progresse à partir de deux pôles. Au premier pôle, la privatisation opère de manière descendante. L'Etat se retire graduellement en tant qu'unique organe garantissant la sécurité de ses citoyens et délègue le monopole de la violence légitime à des agences privées. A l'opposé, la privatisation opère de manière ascendante. Les individus perdent confiance dans l'Etat ou sont effectivement abandonnés à leur sort par les agences publiques existantes. La privatisation commence par des mesures de protection passives de l'habitat et conduit finalement à une ségrégation policiée privée et active. En règle générale, ce processus débute au sommet de la pyramide sociale où les personnes peuvent se permettre des investissements considérables et l'engagement de personnel de sécurité. Mais, à la base, les gangs criminels qui assurent une certaine forme de protection peuvent apparaître parallèlement et au fur et à mesure que la fragmentation sociale produit des zones interdites à la police. Ce qui commence comme une réaction apparemment légitime produit une dynamique sociale réactive. L'organisation visible de la sécurité privée se promeut elle-même car elle relègue le sentiment d'insécurité en dehors des paramètres de ses services. La marchandisation de la sécurité est contagieuse. Toutes les strates sociales s'activent à organiser leur propre défense car la sécurité efficace à une extrémité signifie une concentration de l'énergie criminelle

à l'autre. La descente en cascade de la sécurité privée le long de l'échelle sociale élargit les clivages sociaux existants et accentue la fragmentation sociale.

La privatisation descendante ou ascendante de la sécurité ne transgresse pas nécessairement la règle de droit aussi longtemps que l'Etat est fort et capable de réglementer ce secteur. Néanmoins, dans le contexte d'un Etat faible, en décadence ou d'une fragmentation sociale exacerbée, qui se généralise actuellement, la privatisation de la sécurité se transforme en un processus incontrôlé au bout duquel, finalement, la violence criminelle arbitre les conflits sociaux. Au cours de cette évolution, l'accès illicite aux armes légères entre en jeu pour les forces opposées en dehors de la règle de droit. En tant que multiplicateur de force, les armes légères illicites accélèrent la confrontation, par les stratégies sécuritaires asymétriques des différents groupes sociaux. La diabolisation de l'autre et la ghettoïsation soutenues par l'autodéfense privée offrent, au moyen de la ségrégation sociale, une protection contre les actes de violence. Mais, dès lors, toute l'énergie criminelle est dirigée vers des groupes sociaux qui ont peu de moyens de se protéger. Il en résulte une situation où la vie à la base de la hiérarchie sociale devient un « enfer criminel » au sein duquel la protection et la coercition ne peuvent plus être pertinemment distinguées. La situation précaire en matière de sécurité dans de nombreuses parties de la Colombie, dans les favelas des mégapoles brésiliennes (Cano 1997) ainsi que dans les townships sud-africains tels que Soweto au temps de l'Apartheid (Gun Free South Africa 1999) illustrent bien ces caractéristiques.

Malheureusement, la situation politique et financière de nombreux Etats est telle que le personnel de sécurité sert les intérêts de la nomenclature au pouvoir ou dépend de la corruption et vend ses services au plus offrant. Leur salaire officiel est le plus souvent dérisoire, mais leur fonction demeure un atout qui peut être monnayé dans les sphères informelles ou criminelles de l'économie. La corruption, le travail au noir, généralement en tant qu'agents de sécurité privés mais également comme acteurs criminels, sont une privatisation informelle de la fonction de l'Etat en matière de sécurité. La disponibilité généralisée des armes légères aboutit, dans les Etats décadents, à une action-réaction interne de réarmement impliquant les dirigeants au

pouvoir, qui contrôlent l'Etat et infiltrent les différents groupes sociaux tout en accentuant leur appartenance identitaire (Lock 1998c). Les pistolets automatiques alors en circulation constituent une telle force de démultiplication que même les enfants peuvent contribuer à terroriser et finalement à paralyser le fonctionnement de base de la société.

Au cours de ce scénario d'escalade, l'économie se grève de coûts de transaction croissants liés à la sécurité, qui entraînent finalement une situation économique en déclin. Certains services internationaux d'expertise ont déjà développé une échelle afin de mesurer ces coûts : il s'agit du GAD (Gray Area Dynamics), qui varie de 0 à 100%. Au niveau le plus élevé, la violence armée commence à devenir un mode de (re)production pour ceux qui luttent contre leur exclusion du circuit économique. C'est principalement le cas pour les jeunes hommes qui ont peu de chances de devenir des membres productifs de la société dans un contexte donné. L'attrance des jeunes gens pour la diffusion de la violence est renforcée par le fait que la supériorité masculine, véhiculée par la culture, n'est plus affirmée par leur rôle dans l'économie ni sur les lieux de travail qui leur étaient précédemment exclusivement réservés. Au lieu de cela, les jeunes gens sont poussés à affirmer leur virilité en participant à la production de la violence (Lutz et Noini 1999).

Finalement, dans les Etats décadents, les acteurs économiques engagent parfois des forces paramilitaires ou des services de sécurité étrangers dans le but d'isoler leurs intérêts économiques de l'agitation générale et ainsi de continuer leur commerce lucratif. Ces activités impliquent régulièrement des armes illicites et du personnel étranger au statut douteux. La présence dans l'économie mondiale de réseaux criminels dynamiques et de forces de travail militairement qualifiées en grand nombre permet cette forme particulière de privatisation de la sécurité, même à l'encontre de la volonté explicite de la communauté internationale (Cilliers et Mason 1999, Musah 1999, Reno 1998).

Cependant, avant de trop se décourager face aux tendances actuelles, il faut reconnaître que l'ordre sécuritaire idéal, où l'Etat dirige le monopole de la coercition légitime et qui sert habituellement de repère pour juger les situations particulières, n'aurait existé que dans les démocraties européennes, à la fin de l'expansion d'après-guerre.

Et même là, des changements majeurs dans l'ordre sécuritaire se dessinent (Trotha 1995). Ce n'est pas surprenant puisque les trois sphères de la circulation économique agissent au niveau mondial et affectent même les pays les plus opulents. Ce phénomène coïncide avec une forte polarisation des revenus et avec la ségrégation spatiale de la société qui en résulte.

4. La dynamique actuelle de la prolifération et de la diffusion des armes légères illicites

L'explosion actuelle des problèmes associés à l'accès illégal généralisé aux armes légères est entre autres liée à la fin de la Guerre froide. Au cours de cette période, les proliférations légale et illégale des armes légères étaient toutes deux généralisées, mais, contrairement au schéma actuel, ces transferts étaient légitimés par l'un ou l'autre camp idéologique. Lorsque des acteurs non gouvernementaux étaient fournis en armes, ces fournitures étaient livrées en secret et impliquaient la mise en place de larges réseaux permettant une possibilité de démenti. De même, à cette époque, tous les bénéficiaires d'aide militaire, clandestine ou avérée, affirmaient contrôler ou reprendre un territoire donné et en refuser l'accès au camp opposé (Mathiak 1995). Les volumes d'armement à la disposition des parties en conflit n'étaient pas fonction de la capacité économique du territoire concerné, l'Afghanistan, l'Angola et le Nicaragua étant parmi les cas les plus frappants de guerres civiles générées par l'étranger. La fin de la compétition militaire bipolaire mit un terme aux courants compétitifs d'approvisionnements militaires. La plupart étaient des transferts gracieux, tout au moins rétrospectivement car l'ardoise militaire devait être effacée.

Parallèlement, les créanciers internationaux commencèrent à mettre sous pression les pays très endettés afin de consolider leurs bilans financiers. Les transferts d'armement dégringolèrent donc suite au manque de pouvoir d'achat et à la diminution des crédits et n'accusèrent aucune relance, même dans les régions infestées par la guerre, exception faite de la Turquie, de l'Erythrée et de l'Éthiopie.

En ce qui concerne les armes légères, cependant, un marché illégal florissant apparut au cours

des années 90, favorisé par des transactions intergouvernementales souples de surplus d'armes et de munitions. Les sections suivantes mettent en exergue, d'abord, ce qui peut être décrit comme la pression au niveau de l'offre, due à la réduction du secteur militaire après la Guerre froide et à la cohésion institutionnelle chancelante des forces armées, particulièrement dans les pays en transition. Elles s'attachent ensuite à décrire l'économie au niveau de la demande.

a) La pression de l'offre

La Guerre froide a permis un stockage d'armements bien au-delà des nécessités réalistes, même selon les scénarios maximalistes de l'époque. La paranoïa politique conçut notamment la dissémination de caches d'armes dans toute l'Europe. Certaines d'entre elles furent tellement bien gardées secrètes que leurs traces se sont perdues. Ainsi, l'Europe est parsemée non seulement de caches de munitions provenant de la Seconde Guerre mondiale mais doit également s'attendre à la découverte probable de caches d'armes dissimulées au plus fort de la Guerre froide. Tandis que ces caches ne constituent qu'un exemple insolite de l'héritage de la Guerre froide, les entrepôts bien garnis de munitions et d'armes automatiques qui furent dispersés pour des raisons stratégiques sur l'ensemble du territoire national sont le lot de la plupart des pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

De nombreux pays occidentaux engagèrent immédiatement des ventes et des dons de surplus au niveau mondial, initiant ainsi un processus « en cascade » vers le bas de la hiérarchie internationale. Les fuites vers le marché noir provenaient de transferts d'un entrepôt relativement sûr vers des environnements parfois moins protégés et politiquement fragiles.

Il ne semble pas que les pays du Pacte de Varsovie, à part la RDA, agirent si rapidement au niveau gouvernemental. Au contraire, ces pays tentèrent de favoriser leurs exportations d'armes, encore produites par une industrie de défense démesurée en manque de débouchés intérieurs induit par les contraintes financières. Peu de clients étaient attirés par l'armement de conception soviétique, même écoulé à bas prix. Il fallut presque huit ans à la Russie pour créer une agence autonome chargée de la commercialisation des exportations de surplus (Pierre et Trenin 1997).

La diminution drastique des budgets militaires dans tous les anciens pays membres du Pacte de Varsovie eut des effets déstabilisateurs immédiats sur l'ensemble de l'organisation militaire. Les manchettes des journaux rapportaient quotidiennement la conclusion de contrats obscurs. Les Etats d'Europe centrale dépassèrent cette déstabilisation assez rapidement, mais dans l'ex-Union soviétique, l'institution militaire continue de s'effondrer, la corruption est monnaie courante et le contrôle central est absent. En Russie, l'Armée rouge unifiée dut concourir pour recevoir des subsides avec plusieurs autres corps d'armée puissants et, de plus, perdit du personnel qualifié qui se tourna vers l'industrie florissante de la sécurité privée, en expansion aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la règle de droit. Dans la tradition soviétique, ce vol perpétré à l'Etat n'implique aucun méfait moral et la propriété militaire s'est donc transformée en un produit dont on prend possession et que l'on vend illégalement dès que se trouve un client solvable intéressé.

Cette évolution débuta avec le retrait de l'Armée rouge d'Allemagne et continue irrémédiablement aujourd'hui avec le pillage des arsenaux publics et la vente illégale de leurs produits à la fois dans l'ex-Union soviétique et sur les marchés parallèles internationaux. De grandes quantités de munitions et d'armes légères en possession des forces occidentales stationnées en Allemagne ne retournèrent jamais en Russie mais furent réacheminées vers les champs de bataille bosniaques. Dans le cas des armes légères, de nombreux rapports enquêtant sur les sources du marché noir parlent de l'Ukraine et de la Bulgarie (Human Rights Watch 1999), mais ces informations peuvent simplement révéler la sophistication logistique développée par les revendeurs de ces pays. L'atrophie du complexe militaire soviétique montre en tout cas que les arsenaux peuvent être dépouillés à la demande, dès que l'argent liquide nécessaire est disponible.

Qui plus est, les stocks immenses d'armement amassés à l'époque soviétique ne sont toujours pas assainis et continueront d'alimenter les marchés noirs à moins que les forces armées soient réduites de manière drastique et réformées (Thurbiville 1996).

Puisque actuellement, les différents gouvernements n'ont ni la volonté ni les ressources pour dé-

truire les surplus, les revendeurs vont continuer de bénéficier de ce terrain de jeu lucratif où les marchandises demandées au niveau mondial peuvent être acquises facilement. Les armes légères sont peu visibles, ce qui facilite la clandestinité de la logistique. Elles sont donc plus difficiles à contrôler que les armes de gros calibre. Enfin, en tant que produits manufacturés, leur source est souvent difficile à tracer.

Cependant, on oublie souvent que les armes légères illicites circulent de part et d'autre, à l'intérieur et à l'extérieur de l'ex-Union soviétique. Les armes particulièrement prisées par le crime organisé, en Russie notamment, sont des modèles sophistiqués obtenus pour la plupart sur le marché privé nord-américain qui reste largement incontrôlé. L'intérêt de commettre des délits à l'aide de ces armes « de luxe » repose sur la traçabilité réduite de ces armes importées, ce qui diminue donc le risque d'identification. Ainsi, il serait erroné de penser que les lacunes de la réglementation se limitent aux pays en transition ou aux Etats particulièrement faibles (Gonchar et Lock 1994).

Les arsenaux perméables qui intéressent les trafiquants existent dans de nombreux pays autres que ceux qui ne parviennent pas à rémunérer convenablement leur personnel ou qui fonctionnent de manière corrompue. En outre, certains pays d'Amérique du Sud, surtout le Mexique, enquêtent constamment avec le Bureau fédéral américain des narcotiques et des armes à feu sur les armes légères identifiées, entre autres, dans un conflit armé ou en cas de meurtre, car ces armes furent exportées illégalement des Etats-Unis (Tokatlian et Ramirez 1995).

Les volumes concernés se comptent en centaines de milliers, ce qui indique l'interconnexion entre des sphères juridiques lointaines lorsqu'on parle du marché noir international. L'ordre légal du marché interne américain possède des ramifications mondiales inacceptables, tout comme l'anarchie de l'ex-Union soviétique.

Bien sûr, la liste des pays dont les lacunes juridiques se répercutent au niveau international en matière d'armes légères est longue. Elle ne sera pas explorée dans le cadre de ce rapport qui tente simplement de mettre en lumière la nécessité d'une action internationale coordonnée et simultanée, et de décisions unilatérales, afin de réduire la disponibilité des armes légères.

b) L'économie de la demande

La violence sociale, la criminalité, le crime organisé, les conflits armés, les guerres intra-étatiques, et même certaines guerres internationales ne passent désormais plus inaperçus. Un changement profond dans le concept même de la guerre a émergé. Si la résolution des conflits doit être couronnée de succès, le nouveau paradigme des conflits armés doit être pris en compte. Le caractère des guerres se transforme, leurs causes et la logique de leur prolongation également.

Depuis la fin de la Guerre froide, les conflits armés dépendent directement des ressources économiques que peuvent mobiliser localement les parties en conflit. Ainsi, la conception de sanctions efficaces et d'autres interventions destinées à faire cesser les combats et la violence de basse intensité qui les prolonge nécessite de comprendre distinctement l'économie qui sous-tend les guerres actuelles. Au cœur de celles-ci, les rôles exercés par le politicien, le chef de guerre, le commerçant à la tête d'un monopole et le patron du crime organisé se fondent graduellement. Les idéologies extrémistes, qui manipulent des identités souvent fictives, servent de couverture cynique aux intérêts personnels, pour la plupart économiques, des leaders et de leur entourage. Pourtant, l'emprise idéologique qu'ils ont sur la population des zones en conflit ainsi que parmi les réfugiés, sur base de leur soi-disant appartenance identitaire, les dote d'un pouvoir de négociation effectif vis-à-vis de la communauté internationale. Dès lors, les criminels de guerre se muent en parti lors des pourparlers de paix et peuvent se tailler une position saine et sauve dans la conjoncture de l'après-conflit. Il est indispensable pour les négociateurs de paix de comprendre ces équations de pouvoir souvent complexes.

Avec la fin de la Guerre froide, les aides destinées à soutenir les parties en conflit dans les guerres internes sont devenues peu disponibles, excepté si la diaspora peut les faciliter (Angoustures et Pascal 1996). Les ressources nécessaires au maintien des guerres internes doivent désormais être récoltées et accumulées localement, souvent par la force et le chantage. Il s'ensuit que presque naturellement les parties en conflit se transforment en conglomerats économiques complexes, souvent dirigés par de riches commerçants devenus chefs de guerre. En particulier, les parties non gouverne-

mentales en conflit doivent générer des devises étrangères afin de payer cash leur réapprovisionnement en armes sur le marché noir. Chaque pistolet automatique, chaque munition tirée en l'air par un enfant, illustre un circuit économique où des produits manufacturés sont échangés sur les marchés internationaux, tout au moins dans les pays non producteurs d'armement. Cela présuppose également la production d'un excédent économique correspondant et l'utilisation directe de celui-ci afin d'importer des armes. Puisque l'offre sur les marchés mondiaux surapprovisionnés en matières premières nécessite dans de nombreux cas des transactions illégales, le surplus ne peut être commercialisé qu'à des prix durement bradés. En d'autres termes, le réapprovisionnement illégal en armes coûte cher, même si les prix CAF (coût, assurance, fret) actuels de l'armement sont peu élevés en raison de leur excédent.

Les transactions illégales caractérisent communément les « économies de guerre ». Les réseaux internationaux des trafiquants facilitent l'accès aux marchés illégaux. A l'échelle mondiale, les activités économiques illégales semblent témoigner de taux de croissance plus élevés que ceux de l'économie régulière. Ces « marchés », cependant, présentent de grands dangers et une violence généralisée. Ils servent de magasins de réapprovisionnement et de démultiplicateurs de force pour les parties belligérantes, et créent une nouvelle classe sociale composée de ceux à qui la guerre profite, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de conflit. En raison de cette multitude de parties intéressées, les économies de guerre tendent à adopter des schémas stables, ce qui se reflète dans la durée de plus en plus longue des guerres civiles (Keen 1998). Elles deviennent un « mode de production » pour les acteurs dominants.

Mais ce mode de production étrange implique régulièrement la destruction de larges segments de l'économie, par le pillage et le chantage qui sont les stratégies de prédilection pour produire des surplus. La Tchécénie vient à l'esprit dans ce contexte. Les personnes déplacées et les réfugiés sont pratiquement un produit naturel de ce mode de production destructeur. Les stratégies de survie individuelles dans de telles circonstances doivent souvent choisir entre l'enrôlement aux côtés des pillards « combattants » ou la sous-alimentation et l'expulsion.

Des études de terrain ont jusqu'à présent identifié plusieurs sources majeures d'aide aux parties belligérantes dans les conflits armés actuels et qui dès lors alimentent la demande en armes légères sur le marché noir (Jean et Rufin 1996, de Waal 1997, Duffield 1998). D'abord, les exportations illégales de minerais et de matières premières issus de l'exploitation aveugle de la biosphère locale permettent d'acquérir de grandes quantités d'armes légères. Le bois tropical, les pierres précieuses, l'ivoire et les minerais sont en tête de liste des produits qui pénètrent le marché mondial par des voies douteuses afin de soutenir les économies de guerre. Deuxièmement, la production et le trafic de drogues sont régulièrement un élément important de ces économies particulières. L'Afghanistan est un cas à peine voilé d'économie de guerre, comme la Colombie. L'atlas mondial de la drogue montre que les routes du trafic international exploitent le manque de contrôle des Etats faibles et des pays en proie à une violence de basse intensité ou à un conflit armé. Troisièmement, la confiscation et le mauvais usage de l'aide humanitaire semblent se généraliser dans de nombreux conflits (Anderson 1999). Bien qu'il n'existe aucune solution toute faite afin de dépasser le dilemme des organisations d'aide internationale, il est clair que la compétition entre diverses organisations privées désireuses de fournir de l'aide joue en faveur des chefs de guerre qui s'arrangent pour y faire main basse. Le cas le mieux documenté concerne le Soudan, où des factions criminelles et combattantes ont favorisé la famine afin d'attirer l'aide humanitaire qui fut réquisitionnée et taxée dès son arrivée (de Waal 1997). Quatrièmement, les embargos internationaux renforcent parfois la position du chef de guerre local en créant un marché noir florissant sous son contrôle et celui de ses acolytes, tout en appauvrissant la majorité de la population. Ces individus ont ensuite le choix entre approvisionner leur compte bancaire en Suisse ou intensifier les combats. Cinquièmement, dans certains cas, les différentes communautés de la diaspora offrent de financer la guerre. Mais le plus souvent, elles doivent faire face aux extorsions menées par des gangs criminels clandestins qui récoltent des « taxes de guerre ». On dit que les Tigres tamouls du Sri Lanka ont recours à cette source de revenus en recrutant des demandeurs d'asile qui sont ensuite exploités dès leur arrivée

au Canada ou en Norvège, par exemple. Les activités florissantes de kidnapping et de racket peuvent elles aussi annoncer une escalade vers le conflit armé. Ces exactions peuvent invariablement développer des identités antagonistes qui, exploitées impitoyablement, peuvent conduire à un état de guerre de basse intensité, parallèlement à la « militianisation » (Marchal 1997) de l'ensemble de la société.

Cette description succincte des ressources détournées et mobilisées par les économies de guerre est loin d'être complète, mais elle permet de prédire que, en l'absence de consolidation de l'économie régulière face à l'infiltration permanente de produits commercialisés illégalement, la densité de la demande en armes légères sur le marché noir continuera de rendre les contrôles inopérants. Le niveau actuel de la demande offre des perspectives suffisantes pour mobiliser les acteurs criminels qui peuvent se montrer plus malins que les régimes de contrôle existants. Ce schéma est renforcé par l'existence de nombreux Etats faibles dont les régimes de contrôle ne sont pas convenablement administrés.

Cependant, il faut reconnaître que la logique sous-jacente de toute activité économique illégale vise à légaliser le montant de ses recettes, ce qui nécessite des points d'entrée sûrs dans le circuit économique légal (Reno 1998). Cet échange indispensable entre les activités du marché noir et le circuit marchand et financier régulier rend les économies de guerre vulnérables face à des interventions bien ciblées menées par la communauté internationale. En d'autres termes, le manque de contrôles efficaces des activités économiques criminelles et la complicité fréquente des Etats souverains (pas seulement des paradis fiscaux) sont les terrains fertiles qui permettent aux économies de guerre de se greffer sur le marché global.

En Angola, un changement récent de politique initié par De Beers montre la direction à suivre. Après 20 ans de complicité avec le parti UNITA dirigé par Savimbi dans le commerce tacite de ses diamants, De Beers, à la tête d'un cartel qui contrôle le marché, accepta en automne 1999 de cesser d'acheter les pierres précieuses à l'UNITA (Mallet 1999). Ce fut la pression publique exercée par les organisations non gouvernementales qui finalement força De Beers à prendre cette décision et à respecter une résolution des Nations unies.

Sans solution réelle pour lutter contre le circuit économique criminel, on ne peut espérer obliger et persuader les parties impliquées dans un conflit armé d'envisager une résolution pacifique du conflit. On devrait prendre en compte, notamment, que la plupart des embargos internationaux traditionnels ont renforcé la concentration de revenus et le contrôle criminel des économies sous embargo dans les mains des dirigeants actuels, visés par cette mesure. Un embargo mal conçu peut initier un schéma reproducteur où le pouvoir d'une élite criminalisée profite de la poursuite des combats ainsi que de l'embargo (Keen 1998). Milosevic et la nomenclature de son régime semblent bien illustrer notre propos.

Alors que les tueries et la souffrance humaine occasionnées par les guerres actuelles peuvent sembler absolument irrationnelles vues de l'extérieur, on peut émettre l'hypothèse que, en plus des gains matériels obtenus notamment par pillage, rallier les combats peut, à un certain stade, se révéler une stratégie de survie avantageuse puisque neuf victimes sur dix des conflits internes sont des civils. Ceci expliquerait la dynamique militaire en jeu dans certaines situations clairement désespérées, l'enrôlement forcé étant moins généralisé que ce que les médias en disent. Ce schéma annonce également de sérieux problèmes après le conflit. Il est important de noter que les scénarios de l'après-conflit vont vraisemblablement inclure de nombreux perdants, pour qui la fin des hostilités n'est pas souhaitable. Une fois les combats terminés et sans soutien externe actif, le risque est grand de voir les hostilités reprendre en tant qu'activité génératrice de revenus, ou bien des éléments criminels marginaux maintiendront l'économie sous emprise et étoufferont tout développement économique dynamique (Banque mondiale 1999). La situation post-conflit actuelle au Salvador illustre ce danger. De nombreuses transactions économiques ne sont pas contrôlées par le marché, mais réglementées par la violence et la menace de celle-ci. En conséquence, aujourd'hui au Salvador, davantage de personnes sont tuées annuellement par des armes à feu qu'au cours de la guerre civile.

Cette ébauche de l'économie qui prévaut dans la plupart des conflits armés actuels suggère que le terme « guerre civile » n'est plus approprié (Kaldor 1999). D'abord, les parties belligérantes n'aspirent désormais plus nécessairement à s'emparer

des rênes de l'Etat et à le reconstruire. Deuxièmement, leur organisation et leur éthique s'apparentent aux gangs criminels plus qu'à autre chose. La combinaison de ces caractéristiques explique pourquoi, dans de plus en plus de cas, la vaste majorité de la population s'oppose à la confrontation armée interne mais manque cruellement d'emprise sur les parties en conflit.

5. Des mesures d'ensemble pour réduire la disponibilité des armes légères illicites

Etant donné la facilité de l'approvisionnement illégal et les forces économiques qui créent une demande effective en armes à différents niveaux, il est urgent de prendre des mesures énergiques, coordonnées au niveau international, afin de réduire les flux illicites d'armes légères. Mais malheureusement, la complexité du problème et les différentes conjonctures à travers le monde ne favorisent pas un consensus rapide. En outre, un tel consensus peut ne pas favoriser des actions dynamiques pour réduire les flux illicites d'armes légères. Les cultures nationales en matière d'armes et les conditions politiques qui prévalent actuellement parmi les Etats-nations sont simplement trop diverses pour la création d'un régime bien ciblé. Donc, les mesures prises directement, aux niveaux local, national et régional, doivent servir de précédents à un éventuel corps de conventions internationales. Tout retard dans l'instauration de mesures nationales, dans l'espoir d'une harmonisation internationale, causera des dommages supplémentaires, impossibles à réparer plus tard. Les initiatives unilatérales servent également de modèles importants, qui peuvent aider à entraîner les gouvernements hésitants dans une coalition mondiale centrée sur l'élimination de la disponibilité des armes légères illicites. Il est essentiel que les pays actuellement épargnés ne prennent pas, à tort, leur statut comme allant de soi, car à l'époque de la mondialisation, aucune économie n'est à l'abri de la production d'une fragmentation sociale, de ghettos, de bidonvilles, de zones interdites à la police et d'autres facteurs. Les trois sphères économiques se répandent tout autour du globe et l'économie criminelle a inévitablement pénétré également des sociétés développées et ordonnées. Le trafic de drogue sert souvent un créneau initial pour l'ex-

pansion du secteur criminel au sein d'économies par ailleurs bien réglementées.

Aucune mesure unique n'est à même de fournir une solution d'ensemble, mais une multitude de contrôles améliorés et de mesures résolues peuvent finalement réfréner la prolifération et la diffusion des armes légères. Si les pays industrialisés ne perçoivent pas la dynamique de ce problème, ils devront faire face à une violence armée généralisée dans de nombreux Etats qui mettra d'abord en danger leur existence même, et l'économie mondiale ensuite. Dans ce contexte, des mesures sélectives, souvent disparates, destinées à réduire la disponibilité des armes légères illicites et leur rôle néfaste sur la décomposition de la société seront discutées dans la seconde partie de ce rapport. Aucune référence n'est faite aux différentes propositions discutées actuellement dans le débat sur les armes légères, qui portent en grande partie sur le resserrement des contrôles à l'exportation. Ces propositions tentent plutôt de compléter la discussion en encourageant de nouvelles mesures visant à réduire la disponibilité illicite des armes légères.

II. Propositions

1. Récolter des informations sur les activités des différents marchés noirs

Les réseaux du marché noir semblent pouvoir livrer des armes légères, en grande quantité si nécessaire, où et quand la demande s'en fait sentir. L'intervention active des services de douane et des forces de police pour stopper les flux illégaux par-delà les frontières est à l'heure actuelle impossible vu l'état actuel de nos connaissances portant sur ces réseaux, leurs comptoirs, leurs opérations financières et, surtout, leurs collaborateurs au sein des agences gouvernementales de par le monde. Alors que les services de renseignement de certains Etats doivent se représenter assez bien le marché noir, car certains de ces acteurs leur servaient d'intermédiaires durant la Guerre froide pour mener des livraisons confidentielles, ces informations ne sont ni transférées au niveau international aux agences chargées des contrôles, ni publiquement disponibles. Dès lors, l'amélioration du contrôle du commerce des armes légères nécessite des informations fiables sur base d'une observation de terrain au niveau mondial et la collecte de ces données.

Etonnamment, jusqu'à présent, aucune institution ne récolte de manière régulière des données sur la prolifération illicite des armes légères. Il est donc urgent de créer une source indépendante d'information dans ce domaine. Le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) (SIPRI 1999) et l'Observatoire géopolitique des drogues à Paris (OGD) (OGC 1995, idem 1996) sont d'excellents modèles de forme institutionnelle pour collecter des informations fiables sur la prolifération illicite des armes légères et leur diffusion dans les sociétés. Le SIPRI, dans le domaine des armes lourdes, et l'OGD, pour le trafic de drogue, démontrent qu'une recherche modeste mais bien ciblée, politiquement indépendante, peut mettre au jour des transactions délicates, et demeurées secrètes, simplement en passant systématiquement au crible les sources disponibles. Après 20 ans, les Nations unies ont finalement intégré le travail d'enquête du SIPRI et ont institué leur propre registre des transferts d'armes lourdes. Une initiative similaire au sein des Nations unies dans le domaine de la drogue prendra vraisemblablement

encore quelques années. Quant aux armes légères, la procédure n'est pas encore à l'ordre du jour.

Espérons que les petits pays, comme les Pays-Bas, la Belgique ou la Suisse, combleront ce manque de données dans un futur proche et soutiendront une structure de recherche indépendante qui servirait d'observatoire mondial des armes légères. Actuellement, des mesures préparatoires sont prises, en Suisse, dans le but de publier un annuaire sur les questions liées aux armes légères et, en Belgique, afin d'instaurer un centre de documentation sur les flux des marchés noirs. Mais, étant donné l'ampleur du problème, ces initiatives ont besoin d'être renforcées et complétées par le travail sur le terrain.

2. Améliorer la récolte d'informations

Les informations complètes et fiables provenant des lieux où ces armes sont utilisées, dans les conflits armés et la criminalité, représentent un élément important pour éclairer notre connaissance des flux illégaux d'armes légères. Des journalistes aux équipes humanitaires, il existe de nombreuses sources potentielles, encore inexploitées, d'informations de qualité, à partir du moment où ces observateurs sont compétents pour rendre compte en détail du type d'armes qu'ils ont pu observer durant les conflits. Une manière de les former serait de disposer sur une grande échelle d'une brochure concise permettant d'identifier les armes légères et les munitions. Cela permettrait à ces acteurs, entre autres, de faire la différence entre un Uzi, un Galil, une Kalachnikov, un G-3 ou un FN, sans nécessairement chercher le label de l'arme, et améliorerait donc la qualité des comptes rendus journalistiques ou institutionnels. Une fois collectées, ces données aideraient à simuler, et ainsi comprendre, la dynamique du marché noir.

Puisque, dans de nombreuses zones de conflit, le travail des organisations humanitaires est sévèrement entravé par l'accès aisé aux armes légères, il est de leur intérêt d'améliorer les informations sur les réseaux du marché noir à l'origine de ces armes et munitions. Anticipant la création d'un observatoire mondial des armes légères, les organisations humanitaires devraient sponsoriser la production et la distribution mondiale d'une petite brochure d'identification des armes légères. Les éléments nécessaires peuvent aisément être trans-

posés du domaine militaire au domaine civil. Le *Jane's Infantry Weapons* ou *Small Arms Today* peuvent servir de point de départ. Cette action améliorerait indubitablement la qualité des comptes rendus sur les conflits armés et sur la violence sociétale et, de plus, fournirait des informations permettant finalement de reconstruire les flux illicites d'armes légères, et donc de mener des interventions ciblées, face à l'impossibilité d'améliorer les contrôles commerciaux existants.

3. Améliorer le contrôle des transferts légaux

L'amélioration du contrôle des transactions illicites est la mesure la plus logique à prendre, en vue d'assainir le marché noir. Toutes les initiatives actuelles, internationales et principalement régionales, font le vœu d'améliorer les normes de contrôle. Mais cette amélioration peut s'avérer insuffisante pour réduire les transferts illicites. Dans certains cas, les gouvernements ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour contrôler efficacement les transactions qui ont lieu sur leur territoire. Un plan d'action international, efficace et coordonné, doit inclure un large éventail de mesures. Celles qui prévoient des améliorations structurelles ne produiront cependant leurs effets qu'à moyen et long termes. D'autres mesures devraient donc être prises, dès à présent, afin de décourager les exportations frauduleuses.

Toutes les tentatives d'améliorer les contrôles doivent partir de l'hypothèse que toutes les armes légères entrent en circulation le plus légalement du monde ; c'est durant leur durée de vie qui s'étale souvent sur plusieurs décades qu'un pourcentage significatif d'entre elles se retrouvent dans la sphère illégale. Des contrôles ciblés présupposent des hypothèses sensées quant aux points de fuite vraisemblables vers le circuit illicite.

a) Les arguments en faveur d'une consigne de transaction

Une source importante de flux illégaux est la falsification des licences d'exportation, ou les livraisons qui n'atteignent jamais la destination prévue. Certains exportateurs traditionnels d'armes légères, comme la République tchèque, ne disposent simplement pas du réseau diplomatique indispensable pour corroborer les demandes d'exporta-

tions douteuses. Pour faciliter un contrôle adéquat des exportations sous licence sans charger le contribuable des coûts qui peuvent dépasser la valeur économique de la transaction, l'introduction d'une consigne de transaction peut considérablement améliorer l'efficacité des contrôles gouvernementaux. Afin de ne pas défavoriser les petits pays producteurs qui éprouvent plus de difficultés pour certifier l'exécution correcte des exportations, tous les pays exportateurs devraient se mettre d'accord pour facturer une consigne d'exportation pour les fournitures d'armes légères sous licence. Une première étape courageuse serait l'introduction de cet instrument au sein de l'Union européenne. L'UE serait dès lors en mesure d'obliger les candidats adhérents d'en faire autant. Et vu que, particulièrement dans le domaine des armes légères, certains des futurs adhérents comptent parmi les plus grands fournisseurs mondiaux, une telle mesure ne pourra que réduire de manière significative le niveau actuel des « fuites ».

Les administrations chargées du contrôle des exportations et les services de douane sont régulièrement confrontés à des documents frauduleux difficiles à détecter. On ne connaît pas le volume des exportations d'armes sous licence converties finalement en produits illicites au cours de la transaction et aboutissant entre de mauvaises mains. Le nombre croissant de cas de tentatives de fraude peut refléter une surveillance accrue des institutions de contrôle, mais il se peut également que les fraudes soient de manière générale en augmentation.

Les systèmes d'armements lourds sont davantage repérables, ce qui permet éventuellement de détecter une transaction frauduleuse. Cette caractéristique ne s'applique pas aux armes légères, aux munitions, ni aux pièces détachées. Pour diverses raisons, le SIPRI (SIPRI 1999, Lock 1993) n'avait jamais tenté de couvrir les armes légères dans ses registres de transferts. D'abord, les données étaient difficiles à obtenir. Ensuite, sur fond de confrontation militaire entre l'Est et l'Ouest, la question n'était pas prioritaire. Enfin, les armes légères étaient censées constituer une certaine proportion du commerce des armes lourdes, qui pouvait donc être évaluée. Même si ce dernier argument est irrecevable puisque la plupart des guerres internes recourent surtout aux armes légères et génèrent donc une demande pour une gamme spécifique d'armements d'infanterie, la triste réalité n'en reste pas

moins que, jusqu'à présent, le commerce des armes légères demeure en général peu connu (Naylor 1995).

En outre, depuis la moitié des années 80, la crise économique et financière persistante qui affecte le tiers monde a affaibli les administrations gouvernementales dans nombre de petits pays, à un point tel qu'il est désormais facile de corrompre ces autorités et d'obtenir des documents falsifiés permettant la livraison d'armes légères vers des destinations illégales. Les trafiquants du marché noir sont donc à même de produire des documents apparemment parfaits, et ceci sans recourir à la sophistication des ordinateurs ou des photocopieuses. Bref, les fausses destinations semblent être en vente au niveau international. De plus, les nombreux ports où les douaniers peuvent être soudoyés présentent autant d'occasions de ré-acheminements commodes des livraisons vers une nouvelle destination.

Mais une observation similaire épingle certains pays de l'ex-Union soviétique où les capacités de l'administration du contrôle des exportations sont limitées. L'administration n'a ni le personnel ni les moyens logistiques de vérifier en détail les demandes de licences d'exportation et de superviser l'exécution correcte des différentes livraisons. Les petits pays d'Europe centrale et de l'Est ont traditionnellement une capacité de production considérable dans le domaine des armes légères, ce qui les rend attirants pour les acteurs du marché noir (Human Rights Watch 1999, Saferworld 1999).

Certains cas connus de fraude, ayant utilisé un pays tiers comme comptoir, suggèrent que, dans certains pays, les réglementations régissant les relations internationales ne sont désormais plus appliquées. Plusieurs transactions frauduleuses impliquant le Paraguay furent ainsi répertoriées dans la littérature consacrée. Ces faits doivent être sérieusement pris en compte pour l'amélioration des procédures d'enquête sur les transferts d'armes légères au niveau international. Les pays incriminés doivent être identifiés par consultation des pays exportateurs. De même, tous les fournisseurs doivent prendre des mesures assurant que l'organe de contrôle du pays exportateur dispose d'un pouvoir d'action suffisant tout au long de la transaction. Actuellement, pratiquement aucune sanction n'est prévue pour condamner le réacheminement frauduleux d'une exportation, si le détournement a

lieu au-delà des frontières territoriales du pays exportateur, et la compagnie exportatrice ne peut être directement impliquée. Pour ainsi dire, aucune marge de manoeuvre n'existe pour rectifier une livraison illégale.

Etant donné la pression constante de la demande et le nombre élevé de négociants disposés à mener des transferts frauduleux, les contrôles gouvernementaux doivent être considérablement intensifiés si on ne veut pas que les transactions illicites se développent davantage. Cependant, certains pays fournisseurs ne disposent pas des ressources nécessaires pour resserrer effectivement leurs contrôles.

Plus généralement, il est difficile de justifier le fait que le contribuable doive prendre en charge les coûts considérables générés par des procédures de contrôle indispensables. Le commerce de ces produits particuliers reflète avant tout l'esprit d'entreprise légitime et la volonté de profit des producteurs d'armements et des entreprises commerciales. Les coûts de transaction devraient être inclus dans le calcul des prix de l'entreprise et être versés au gouvernement.

Cependant, un petit nombre de brebis galeuses parmi les exportateurs sont responsables de l'escalade des coûts du système de contrôle. Taxer de manière standard les exportateurs punirait ceux parmi eux qui respectent la loi. L'instauration d'une consigne obligatoire pour toute transaction sous licence permettrait, par contre, une sanction automatique si la transaction n'est pas menée comme le prévoit la licence. En outre, les intérêts engrangés durant la période de la consigne permettraient de couvrir les coûts du contrôle des exportations d'armes.

L'instauration d'une telle consigne obligatoire pour toute transaction sous licence doterait le gouvernement d'un pouvoir financier pour faire appliquer une exécution correcte. Une taxe de 25 ou 50% de la valeur de chaque contrat dissuaderait fortement toutes les parties contractantes de s'engager dans des transactions frauduleuses. Puisque la taxe serait restituée seulement après la certification par une source indépendante de l'exécution complète et exacte de l'exportation autorisée, l'examen minutieux des clients potentiels relèverait de l'intérêt même de la compagnie exportatrice. Même dans les pires scénarios où un exportateur recalculant incluait la perte de la consigne dans ses cal-

culs, les armes concernées arriveraient sur le marché noir plus chères d'au moins 50% que le prix courant et doteraient le gouvernement de ressources supplémentaires pour améliorer davantage les contrôles.

L'introduction de cette taxe permettrait aux gouvernements d'agir de manière unilatérale et de faire incombler la charge de la preuve à la partie exportatrice. On pourrait concevoir les taux de cette taxe en fonction du degré de visibilité des différents types d'armements, en dispensant ainsi les systèmes d'armements lourds. Plus le degré de visibilité est bas, plus la taxe sera élevée, car le peu de visibilité reste l'objectif du commerce illicite des armes lié à la guerre, à la violence sociale et à la fragmentation des Etats.

b) La certification obligatoire¹

Un autre stratégie en vue de s'assurer que les exportations autorisées sont menées conformément à la demande de licence serait de stipuler les détails de l'exécution de la transaction. Alors que les clients douteux ont tendance à payer cash, à la satisfaction de la compagnie exportatrice, on peut concevoir certaines mesures que toute transaction autorisée serait obligée de respecter. Une lettre de crédit fournie par une banque du pays récipiendaire devrait être obligatoire. En outre, la certification de la destination finale prévue devrait être incluse dans les conditions de la lettre de crédit, assurant ainsi que le paiement ne serait versé qu'après la constatation de l'arrivée à destination de la livraison.

Une telle disposition ferait entrer en jeu le secteur privé de la certification. Cette certification serait possible dans la plupart des principaux pays, car ce système est représenté dans plus de 140 Etats. Les coûts estimés de la certification par livraison varieraient de 500 à 700 dollars. Si elle était obligatoire au sein de l'Union européenne, par exemple, cette procédure ne discriminerait aucun fournisseur. Etant donné que l'Europe est un grand fournisseur dans ce domaine et que de nombreux clients légitimes ont fort intérêt à ne pas changer de calibre ou d'autres normes de leurs fournitures, les clients endosseront vraisemblablement la charge financière supplémentaire, car cette mesure serait prise dans le meilleur intérêt des Etats en lutte contre le fléau de l'accès aux armes légères illicites.

4. Empêcher l'usage abusif des armes légères légales

Comme nous l'avons dit plus haut, pratiquement toutes les armes légères de production massive sont fabriquées et commercialisées en accord avec les lois existantes. Pourtant, à un certain moment de leur longue durée de vie, nombre d'entre elles passent dans la sphère du circuit illégal et de l'usage abusif. Les niveaux actuels s'expliquent par une grande variété de procédés grâce auxquels le circuit illégal des armes légères et des munitions est réapprovisionné en permanence. Les différents points critiques durant la durée de vie d'une arme doivent être abordés à l'aide de mécanismes et de mesures de contrôle de prévention générale. Une source généralement sous-estimée de circulation illégale est la possession privée et légale d'armes à feu dans des pays disposant de peu de restrictions liées à la détention par les particuliers. Les procédés de réglementation utilisés dans d'autres domaines illustrent la manière dont on pourrait éviter les fuites vers le circuit illicite et l'usage abusif, et quel type de mesure adopter en vue de responsabiliser le port d'arme.

a) La responsabilité de la détention d'armes à feu

Cette section argumente en faveur de l'instauration obligatoire d'une assurance responsabilité civile aux tiers. La transformation d'armes à feu détenues légalement (par des producteurs, commerçants, les forces armées, les organes d'application de la loi et les détenteurs de licence) en instruments de crime, de violence et de guerre civile passe par de nombreuses voies. Il est vrai que les motivations criminelles dans ce processus ne se limitent pas à la demande. L'avidité, la recherche du profit et la corruption passive, le soutien et l'ingérence indirects (principalement des gouvernements), les fraudes et les négligences sont quelques uns parmi les facteurs de motivation du côté de l'offre, alors que les motivations criminelles et la corruption sont les principaux outils de la demande. En aucune façon, tous ces facteurs de motivation ne sont punissables, ni les sanctions toujours à la mesure des

1. Je remercie Ouliana Kolbina qui a travaillé sur le secteur de la certification et Mr Müller de l'Association des exportateurs à Hambourg pour son interview sur la faisabilité des contrôles des exportations.

conséquences épouvantables des offenses criminelles et des violations des droits humains. Généralement, les premiers propriétaires ne sont pas tenus responsables des dommages provoqués, volontairement ou non, par leur arme à feu durant la phase illicite de leur durée de vie. En ce qui concerne les véritables auteurs, les plaintes des victimes n'ont souvent aucun effet car, sauf en de rares occasions, elles ne peuvent être corroborées par suffisamment de preuves.

Dès lors, la responsabilité des propriétaires légitimes d'armes légères, dans le cas où leur arme entre pour une raison quelconque dans le circuit illicite et est finalement identifiée comme étant impliquée dans divers dommages, requiert incessamment une plus grande attention. Comme première étape, nous proposons d'introduire une assurance responsabilité civile obligatoire vis-à-vis des tiers pour toute arme légère produite ou commercialisée, quel que soit le statut du propriétaire légitime final. La logique qui sous-tend une telle proposition se base entre autres sur la réglementation de la possession d'un véhicule dans de nombreux pays, ainsi que sur les conventions internationales déjà en vigueur qui réglementent et assurent la responsabilité dans le cas de risques internationaux, comme le transport maritime de pétrole et de matériaux fissiles. Dans ces cas, la communauté internationale a bien perçu la nécessité de réagir face aux dangers considérables et a instauré une responsabilité obligatoire couvrant les tiers.

Reconnaissant que la diffusion aveugle des armes légères met en danger l'existence d'Etats entiers, cause des souffrances humaines et des dommages économiques énormes, le moment est venu pour la communauté internationale de s'accorder sur des mesures communes afin de renverser les tendances actuelles. Cette adoption apporterait un soutien aux pays actuellement les plus affectés par le fléau de la disponibilité des armes illicites. Une convention portant sur la responsabilité des détenteurs d'armes légères pour les dommages causés est une de ces mesures.

Les véhicules et les armes à feu sont des produits à haut risque qui peuvent causer des dommages sérieux aux tiers, particulièrement lors d'usages abusifs. Le délit lui-même peut être perpétré par une tierce personne à la suite d'un vol ou simplement par accident. Le propriétaire d'un véhicule est obligé de souscrire une assurance responsabi-

lité civile, car l'Etat souhaite, à raison, protéger les parties tierces qui en seraient victimes. Les dommages sont couverts quelle que soit la capacité financière du propriétaire ou de l'auteur. La réglementation donne la priorité à la victime. Elle protège également le contribuable d'endosser l'addition en tant que débiteur de dernier recours.

Il est étonnant que, dans le cas des armes à feu, les tiers ne soient pas protégés d'une manière similaire contre les dommages provoqués accidentellement ou intentionnellement lorsqu'elles sont mal utilisées. Aucune assurance protégeant les tiers n'intervient lors d'un vol d'arme à feu. C'est une grave lacune à combler, d'autant que le contribuable ordinaire est habituellement grevé des coûts entraînés par l'usage abusif des armes à feu et que parallèlement, aucune compensation ne vient soulager les victimes. Les changements nécessaires peuvent être engagés d'abord unilatéralement, au niveau national. Ils devraient néanmoins être rapidement suivis d'une convention internationale, car le circuit illicite des armes à feu n'a pas de frontières. Mais l'introduction d'une assurance obligatoire aura des effets seulement à long terme. En outre, la communauté internationale devra rapidement trouver les moyens de faire face à l'héritage des millions d'armes légères illicites déjà en circulation et qui ne sont couvertes par aucune assurance.

A propos de cette assurance responsabilité civile, il est important de comprendre qu'aucune institution et qu'aucun individu autorisés à posséder une arme à feu ne sont à l'abri d'un vol et de l'usage abusif éventuel de leur stock. Ceci s'applique aux forces armées ainsi qu'à la police, où la surveillance des armes à feu n'est pas toujours aussi stricte qu'elle le devrait. La nécessité d'introduire le concept de responsabilité civile est bien illustré par les dommages énormes causés par les stocks d'armes légères gigantesques laissés par les forces américaines à la fin de la guerre du Vietnam. Ces armes furent commercialisées au-delà des frontières par le gouvernement vietnamien anémié, entrèrent dans le réseau illicite mondial et refirent surface entre les mains d'insurgés et de criminels à travers le monde, engendrant des souffrances indicibles et d'énormes destructions. Ce serait un exercice intéressant pour les assureurs de calculer le taux qu'ils devraient imposer à l'armée américaine pour chaque arme laissée au Vietnam afin de couvrir le

risque (économique) de son usage abusif hors de cet ancien champ de bataille.

b) Le marquage des armes comme condition préalable à la promulgation de contrôles supplémentaires

Toute arme à feu est susceptible d'entraîner des dégâts lors d'un usage abusif. Ce risque doit se traduire en coûts qui doivent être supportés par le détenteur légitime. En vue d'appliquer cette logique, toute arme à feu doit être produite avec une marque (nombre) unique et indélébile permettant de remonter jusqu'au propriétaire légitime originel. Les moments les plus adéquats dans le cycle de vie d'une arme à feu pour récolter une redevance d'assurance couvrant les dommages potentiels et statistiquement prévisibles sont la première vente légitime après la production elle-même et, par la suite, chaque transaction commerciale légitime.

Compte tenu de la longue durée de vie d'une arme et des dommages potentiels énormes, le secteur privé des assurances collecterait évidemment une redevance considérable en échange d'une politique couvrant toutes les responsabilités civiles possibles. Le principe d'imposer au propriétaire d'une arme légère le paiement d'une responsabilité civile augmenterait considérablement le coût du port d'armes. Le coût social des armes deviendrait enfin transparent. Cette disposition pourra également réduire la demande effective en armes à feu car elle aura une répercussion sur le prix des produits. Finalement, le secteur des assurances, désireux de protéger ses enjeux, exercera une saine pression en vue d'améliorer la mise sous bonne garde des armes à feu. Des innovations technologiques, comme le bloqueur de gâchette, feront rapidement leur apparition sur le marché et permettront aux propriétaires de voir diminuer leur prime d'assurance. Les mécanismes du marché favoriseront l'innovation dans le domaine du stockage et neutraliseront la résistance passionnée de certains groupes de pression contre le resserrement des contrôles.

Une première étape consisterait à instaurer le principe de cette assurance obligatoire en la prélevant sur la détention d'armes à feu. Elle doit tout autant s'appliquer aux militaires et à la police, car les armes volées dans leurs stocks deviennent des moyens de destruction au même titre que les autres. La sécurité des officiers de police bénéficierait grandement d'innovations telles que le bloqueur

de gâchette, puisqu'ils ne risqueraient plus désormais d'être menacés ou tués par leur propre arme à feu. Différents taux d'assurance selon une classification des risques sont concevables ; ce détail technique est facile à résoudre pour le secteur des assurances dès l'introduction de la mesure et l'évaluation des différents risques. Cette réglementation peut être introduite unilatéralement, mais la nature du circuit illicite et de la diffusion internationale des armes légères suggère fortement de poursuivre, en parallèle, l'adoption d'une convention internationale. Par exemple, une arme volée dans les entrepôts du FBI peut finir dans un pays lointain et être utilisée pour des activités terroristes. Ainsi, cette assurance devrait éventuellement opérer comme un fonds en fidéicommis, chargé de régler les responsabilités transfrontalières. Des sommes énormes peuvent être impliquées lorsque des armes légères détenues illégalement participent à des conflits violents et à des guerres civiles. Il est grand temps de rendre transparents les coûts véritables des armes légères qui glissent dans le circuit illicite et d'induire de cette manière de meilleurs contrôles.

Pour atteindre ses objectifs, la promulgation d'une assurance obligatoire épouse clairement les mécanismes du marché et s'avère être le complément approprié du renforcement des réglementations en matière de détention et de commerce des armes à feu. Elle provoquera vraisemblablement le tollé des groupes de pression en faveur des armes et celui des forces armées et de la police.

Cependant, ces derniers doivent comprendre que la couverture des risques est un principe on ne peut plus raisonnable. Pour le gouvernement, cela revient pratiquement à une somme nulle : les dépenses n'augmentent pas car les dommages assurés sont, quoi qu'il en soit, le plus souvent endossés par le contribuable. Si le problème est abordé comme une assurance normale, il effraiera moins les propriétaires légitimes d'armes à feu, car l'augmentation des coûts correspondra à leur classification particulière en matière de risques, sur laquelle ils peuvent influencer en adoptant des mesures de protection.

Mais l'aspect important du changement proposé ici est la traduction des risques incarnés par les armes légères en termes budgétaires, rendant donc le coût des « cultures des armes à feu » transparents. L'augmentation des prix découragera les

excès à tous les niveaux et réduira la demande pour une nouvelle production puisque seront commercialisés d'abord les stocks excessifs. Cette mesure met également un terme à la prise en charge effective du port d'arme par l'Etat. Actuellement, le contribuable supporte les dommages consécutifs en cas de vol et d'usage abusif. En fin de compte, avec une assurance obligatoire, le détenteur d'armes paiera pour les dommages éventuels qu'implique son choix individuel de porter une arme à feu censée assurer sa sécurité.

Bien sûr, ce bref exposé ne peut que stimuler le débat portant sur la contribution de cette assurance responsabilité civile pour les armes légères à l'amélioration des standards de sécurité et à la réduction de la circulation illégale. Les armes légères sont des produits dangereux, mais ne sont pas traitées comme tels. Sinon, un régime d'assurance obligatoire aurait déjà été introduit, à l'instar de celui des véhicules. Mais, comme les problèmes se font chaque jour de plus en plus pressants et coûteux, il devrait être enfin possible de les affronter plus résolument, notamment d'un point de vue économique, et d'exiger la fin de la prise en charge effective par l'Etat des armes légères détenues par les particuliers. Cependant, l'approche nouvelle d'un ancien problème nécessite invariablement de l'énergie et un large soutien politique.

5. Taxer les munitions : les arguments en faveur d'un impôt sur la nocivité

De nombreux observateurs s'accordent à reconnaître que la fourniture de munitions est un facteur-clé dans la plupart des conflits armés actuels. Dans de nombreux conflits, les parties belligères dépendent entièrement de l'efficacité logistique des trafiquants. Cette dépendance vis-à-vis du marché noir introduit une dimension économique au sein de l'équation politique et détermine l'ampleur des combats et sans doute la disposition éventuelle à trouver une solution politique au conflit. De plus, comme nous l'avons dit dans la première partie, dans certains conflits de longue durée où les combats se sont virtuellement transformés en un « mode de production », le calcul des « combattants » doit tenir compte des prix de leurs « inputs », ne fût-ce que parce que les réseaux du commerce illicite négocient en devises versées cash.

En général, pourtant, les prix sont bas, très souvent en-deçà du coût de production puisque d'énormes surplus se retrouvent pris au niveau international dans une réaction en chaîne qui augmente la probabilité de fuites vers le marché noir. Alors qu'il est impossible de créer de nouveaux emplois dans une économie régulière tourmentée par la guerre, le seuil économique à partir duquel la violence armée devient un business rentable est facilement franchi, vu la disponibilité généralisée des armes légères bon marché.

La longue durée de conservation des armes légères suggère d'explorer parallèlement le contrôle des fournitures de munitions afin de réduire, tout au moins à moyen terme, la disponibilité des armes opérationnelles. En effet, leur épuisement définitif promet d'avoir un impact sur la disponibilité grâce à l'instauration de contrôles améliorés et à des augmentations de prix significatives.

Dans ce contexte, nous proposons de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils prélèvent une taxe significative (à la consommation) sur *toutes* les munitions prévues pour les armes légères utilisées lors de conflits armés. Cette taxe serait absolument conforme à l'évolution historique de la taxation et à sa légitimité. Un important élément dans cette évolution sont les prélèvements touchant les biens nocifs, tels que le tabac et l'alcool. Une taxe sur les munitions relèverait de cette tradition où l'Etat agit sur base du consensus selon lequel un produit a des effets néfastes et affecte le bien commun. Les discussions actuelles au niveau international indiquent que ce consensus est en voie de maturation en ce qui concerne les armes légères. La conversion de ce consensus en une taxe à la consommation sur les munitions n'est cependant pas encore à l'ordre du jour politique.

Cette taxe imposée sur les munitions ne serait pas fiscale mais viserait à changer les schémas de consommation et le comportement des consommateurs. Les armes légères sont devenues un problème de plus en plus important en matière de santé publique, elles requièrent dès lors une reconception des schémas de consommation axée sur la santé. En modifiant le prix relatif de ces produits, le gouvernement entend explicitement discréditer leur (més)usage. Pour avoir un impact, un taux variant entre 100 et 200% devrait être envisagé, en vue de réfréner réellement l'utilisation inutile des munitions et leur surapprovisionnement. Etant des pro-

duits de grande consommation fabriqués par un petit nombre de producteurs, une taxe sur les munitions devrait être récoltée à la source.

Le tarif doit être prélevé sur toutes les munitions manufacturées. Ceci est parfaitement acceptable car la taxe est financièrement neutre pour le gouvernement qui est également un consommateur légitime. Les prix élevés que ses organismes devraient payer seront entièrement équilibrés par le revenu de cette imposition. Tous les utilisateurs privés d'armes légères devront payer une prime pour exercer leur hobby ou pour bénéficier du privilège présumé que leur procure leur arme d'auto-défense. L'imposition est parfaitement justifiée étant donné, entre autres, les risques inévitables sur la santé dus au danger de l'utilisation illégitime d'armes détenues par les particuliers en cas de vol.

En ce qui concerne les livraisons internationales autorisées vers des récipiendaires gouvernementaux légitimes, la taxe habituelle à la consommation devra être abandonnée. Dans tous les autres cas d'exportations, la taxe doit être prélevée à la source. Les revenus de cette imposition aideront à couvrir les coûts sociaux de l'usage abusif des armes à feu qui sont actuellement supportés par le contribuable ordinaire. Étant donné le fait qu'une taxe prélevée indistinctement à la source serait récoltée sur des consommateurs étrangers également, une grande partie de ces revenus devraient être utilisés à la création d'un fonds international, chargé de faire face aux conséquences désastreuses occasionnées dans le passé par la prolifération imprudente des armes légères.

Il existe, bien entendu, des arguments qui plaident contre l'instauration d'une telle taxe. Au niveau des principes, les économistes néo-libéraux prétendent que toute taxe à la consommation empiète sur la liberté du consommateur, mais cette intervention doit être évaluée en fonction des conséquences néfastes de la diffusion des armes légères. « Si nous ne le faisons pas (vendre et exporter des munitions bon marché, non taxées), d'autres le feront ! » Cet argument classique, qui contre les initiatives nationales, sera avancé par les différents groupes de pression liés au commerce des munitions. L'argument n'est pas recevable, comme on peut aisément le comprendre, lorsqu'il s'applique à la culture de marijuana et d'autres drogues, en vue de créer des emplois supplémentaires dans le secteur agricole. En outre, on contestera vraisem-

blablement que les stocks déjà dans le circuit illégal engendreront des bénéfices exceptionnels suite à l'institution de cette taxe. Ce sera, en effet, indubitablement le cas, avant que les stocks du marché noir ne commencent à s'assainir. On devrait également tenir compte du fait que l'introduction d'une taxe sur les munitions risque de créer un environnement propice aux activités illicites si les États voisins ne coordonnent pas leur politique fiscale. L'histoire commune des États-Unis et du Canada témoigne des nombreuses conséquences négatives à l'époque où leurs différentes politiques fiscales créaient un marché noir et des profits mirobolants, issus de la contrebande transfrontalière².

Mais tous ces obstacles ne sont pas insurmontables. L'histoire de la taxation des produits nocifs (Tipke 1993) démontre l'existence d'une convergence surprenante entre les différentes cultures et les continents. Les munitions semblent remplir les propriétés nécessaires pour justifier la promotion coordonnée d'une taxe au niveau international. Le consensus naissant à propos des dangers de la diffusion des armes légères, et le sentiment partagé de la nécessité de contrecarrer cette tendance, entraînent irrémédiablement la communauté internationale dans le sens d'un processus d'application stricte d'une forte taxe à la consommation sur les munitions.

D'un point de vue sécuritaire, le contrôle des munitions et de leur taxation est de loin plus efficace lorsqu'il opère à la source plutôt qu'au niveau du consommateur final. Il permet également une responsabilité rigoureuse pour les transactions internationales légitimes qui ne seraient pas assujetties à la taxe. Plus les prix des munitions seront élevés, plus les chances d'une appropriation illégale seront minimales, car tous les acteurs seront moins disposés à amasser des munitions et la demande finale provoquera sans doute aussi une certaine élasticité des prix. Enfin, comme ce fut le cas pour d'autres produits nocifs au cours de l'histoire, si les grands fournisseurs mondiaux (le G-8 et les États membres de l'OTAN, entre autres) pouvaient adopter une taxe concertée sur les munitions, ils pourraient rallier suffisamment de pression pour amener la plupart des autres fournisseurs à se conformer à ce régime de taxation international.

2. Je suis reconnaissant à David De Clerq qui attira mon attention sur cet aspect.

6. Instituer une caution de recyclage pour toutes les armes à feu

De plus en plus, les Etats interviennent sur les marchés et instaurent des réglementations prévoyant le recyclage des produits dangereux pour l'environnement en vue d'empêcher les effets négatifs durables provenant de leurs déchets. Ainsi, les fabricants automobiles vont finalement être forcés de recycler les voitures arrivées en fin de parcours. Les coûts de ce recyclage seront déjà pris en compte dans le prix de vente.

Afin de minimiser le risque de détention illicite d'armes à feu et les activités du marché noir, les armes légères elles aussi devraient tomber sous le coup d'un régime obligatoire de recyclage visant à éliminer une source potentielle de transactions illicites³.

Les armes légères sont des produits particulièrement sensibles qui constituent un danger potentiel si leur déclassement n'entraîne pas une destruction et un recyclage de leurs composants. Pour assurer un recyclage convenable des armes à feu et des munitions déclassées, une caution de recyclage devrait être incluse dans leur prix de vente. Cette caution doit représenter une somme conséquente, en vue d'inciter tout un chacun à retourner une arme trouvée, ou désormais inutile, et à recevoir le montant de la caution en espèces. La caution devrait être calculée sur base de deux éléments, les coûts du déclassement et du recyclage et ceux de la récompense. Si une enquête plus approfondie sur des fournitures de munitions venait confirmer que le remplissage illicite de caisses vides pose problème, une caution devrait être prélevée sur les munitions également, dans le but d'assurer leur retour sain et sauf dans la sphère légale. Les canettes de boissons gazeuses, également un produit de grande consommation, font l'objet d'une telle caution au Danemark.

Cette mesure obligatoire aurait un double effet. Elle rehausserait le seuil économique à partir duquel acquérir une arme à feu, mais elle contribuerait également à réduire la moyenne de vie des stocks existants et, donc, la probabilité d'entrer dans le circuit illicite en général. L'incitant pour déclasser les armes et percevoir un remboursement préviendra sans aucun doute l'appropriation accidentelle et l'entrée de nombreuses armes à feu dans le circuit illicite. Si les anciens stocks de mu-

nitions peuvent être convertis en espèces, ils ont moins de chance de finir sur les marchés noirs transfrontaliers.

Une caution de recyclage n'agit pas différemment d'un programme de rachat, mais ses coûts sont assumés par les propriétaires légitimes ou tolérés et s'applique de manière permanente. Etant donné les stocks énormes acquis sans payer de caution, le capital de départ devra être avancé par le gouvernement au cours de la phase initiale, alors que le programme se financera lui-même après un certain temps. Comparé aux gains potentiels en matière de sécurité, l'investissement initial nécessaire reste modeste.

7. Une double normalisation des calibres pour toutes les armes légères

Une mesure importante afin d'améliorer le contrôle de la prolifération et de la diffusion illicites des armes légères serait l'adoption internationale de normes pour les calibres des armes légères, qui distingueraient les armes destinées aux militaires et à la force publique des armes de sport, de chasse, et de la détention privée légale. On pourrait définir de nouveaux calibres, par exemple un 4 mm et un 8 mm, comme la norme exclusive pour tous les acteurs non étatiques qui possèdent légalement une arme à feu, alors que le 5.56 mm, le 7,62 mm et le 9 mm seraient réservés aux militaires et à la police. Certains pays disposant de lois restrictives en matière de détention pourraient servir de précurseurs pour ce qui devrait devenir un régime international. En moins de dix ans, le changement obligatoire des calibres des armes détenues par les particuliers pourrait être appliqué.

Cet assortiment de normes faciliterait à long terme une nette amélioration des contrôles. Ces normes devraient être acceptables pour tous les pays car elle n'interfèrent pas directement avec les réglementations nationales en matière de détention d'armes par les particuliers. En même temps, ce serait une étape importante vers le marquage des munitions proposé par le Groupe d'experts sur les munitions et les explosifs des Nations unies (Nations unies 1999), puisque celles à usage offi-

3. Pour une étude sur la destruction des armes légères, voir De Clerq 1999.

ciel et celles pour la consommation privée seraient identifiables de manière univoque. Les marchés officiel et privé des armes seraient irrémédiablement séparés, rendant virtuellement impossible la substitution de fournitures illégales d'une sphère avec des marchandises de l'autre. La diffusion des armes et des munitions à usage officiel vers la détention illégale non étatique et le circuit illicite deviendrait instantanément transparente.

Les réglementations laxistes en matière d'acquisition privée des armes à feu et des munitions ne conduiraient plus désormais à des exportations illégales de munitions en vue d'alimenter les réseaux internationaux du marché noir, qui seront inondés de pistolets automatiques aux calibres actuels pour de nombreuses années à venir. Il deviendrait en soi plus difficile de se procurer des munitions pour des fusils automatiques détenus illégalement puisque leur possession serait limitée aux militaires et à la police. Au cours d'une période transitoire de dix ans, la séparation complète des deux marchés pourrait être accomplie par un strict régime de double normalisation.

Dès que ces normes de fabrication seront mises en place, la pression internationale sur les fabricants de munitions qui fournissent le marché noir en calibres à usage non privé sera plus facile à exercer. Leur consentement peut même être obtenu car l'introduction de cette double normalisation signifierait un surcroît de commandes puisque de nombreuses armes détenues par les particuliers devront se conformer au nouveau régime ou être remplacées. Face aux dommages causés par l'accès aux armes légères illicites, une compensation éventuelle pour les particuliers lésés ne reviendrait pas trop chère.

8. Un fonds international pour la destruction des surplus d'armes légères

Les surplus énormes d'armes légères issus de l'accumulation incontrôlée de réserves durant la Guerre froide demeurent une source de circulation illégale qui exige une action internationale coordonnée. La retombée en cascade des armes en surplus en provenance des arsenaux des pays industrialisés vers les stocks des forces armées de pays moins aisés a débuté au début des années 90. Malheureusement, l'armement et les volumes impli-

qués n'étaient souvent pas proportionnés aux besoins légitimes des forces armées récipiendaires. Parfois, le but des fournisseurs était simplement d'économiser le coût d'un recyclage. Ainsi, ces armes finirent dans des entrepôts mal surveillés, occasionnant des fuites vers le circuit illicite mondial. Qui plus est, la crise économique profonde sévissant dans la plupart des pays en transition et dans un nombre significatif de pays en développement, a affaibli les services publics, notamment l'armée, à un tel point que la protection des entrepôts d'armement n'est désormais plus garantie. Dans de telles conditions, un recyclage méthodique des armes en surplus n'est pas concevable.

Face aux dommages économiques et aux souffrances humaines énormes causés par la disponibilité des armes légères illicites, l'investissement dans un fonds international pour la destruction des surplus d'armes légères pourrait produire des retombées positives. La création d'un tel fonds, éventuellement sous les auspices des Nations unies, devrait présider l'agenda de l'Assemblée générale.

Puisque de nombreuses personnes et organisations non gouvernementales sont favorables à la création d'un tel fonds, il pourrait être conçu sous la forme d'une fondation ouverte aux contributions gouvernementales aussi bien qu'individuelles. On peut parfaitement imaginer que les citoyens qui se sentent concernés de par le monde contribuent à la destruction des armes légères en achetant une sorte de « certificat de désarmement », si une fondation crédible est instaurée dans ce but. Une telle initiative augmenterait la visibilité de la question. A partir du moment où des fonds suffisants sont rassemblés, la fondation pourra identifier les stocks critiques en surplus et offrir ses services qui, dans certains cas, en plus de la destruction et du recyclage, peuvent inclure une compensation pour la perte de la valeur du marché (noir) des armes, afin d'inciter les gouvernements à recourir à cette initiative.

Tenant compte des événements tragiques qui se sont récemment déroulés au Kosovo, où les arsenaux albanais pillés refirent surface, l'OTAN devrait réagir de manière résolue et épurer les arsenaux de tous les Etats aspirant à l'adhésion ou à d'autres formes de partenariat avec l'Organisation. L'influence de l'OTAN pour la promulgation de la réduction raisonnable des arsenaux existants dans les anciens pays du Pacte de Varsovie doit

être résolument et rapidement utilisée puisqu'il est clairement établi que les marchés noirs sont actuellement approvisionnés à partir de cette région. Vu l'étendue de l'agenda de l'OTAN, un tel programme pourrait être proposé à l'échelle mondiale, étant donné qu'il peut sans aucun doute diminuer la nécessité de missions humanitaires futures dans le contexte de conflits armés internes. L'OTAN agirait ainsi dans son propre intérêt, mais apparemment, la pression politique sur l'Organisation atlantique fait encore défaut.

9. Une intervention commerciale musclée sur le circuit illégal

Les arguments en faveur d'une intervention massive sur le circuit illégal des armes légères se basent sur la situation de certaines régions frontalières où se concentre le trafic des armes. La violence armée, le crime organisé et les guerres civiles prolongées reflètent souvent des activités économiques qui opèrent en dehors des règles de droit. Dans le contexte de conflits armés intra-étatiques, les actes de pillage et d'extorsion se transforment souvent en mode de production indépendant. Il est donc raisonnable de penser que les différents acteurs criminels, en tant qu'hommes d'affaires, sont également sensibles aux coûts de leurs « outils de production ». Ainsi, les prix facturés lors des transactions illicites influencent la demande effective et donc, la diffusion des armes légères dans la société. S'il est vrai que le circuit illégal des armes légères est caractérisé par une certaine élasticité marchande, une intervention massive sur le marché en vue d'augmenter les prix contribuerait de manière significative à la réduction de la circulation illicite et de la diffusion des armes légères.

Une intervention sur le marché noir nécessite des ressources financières et une institution fiable sous l'autorité d'organisations régionales telles que l'Organisation des Etats américains (OEA) ou l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), et éventuellement d'organes nationaux, en Inde par exemple⁴. L'initiative de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est probablement l'accord politique le plus progressiste au niveau régional en vue de contrôler les armes légères. Avec le soutien financier et institutionnel de l'UE dans le contexte de l'Accord de Lomé III, la faisabilité d'une intervention musclée

sur le marché noir pourrait être testée dans la région, qui est toujours infestée de grandes quantités d'armes légères. Ce programme, qui ne se limite pas aux schémas traditionnels des programmes de rachat à la fin d'une guerre civile, entend aborder le problème de la disponibilité illégale des armes légères en fixant le prix des armes légères et des munitions, les rendant inaccessibles aux clients potentiels du marché noir.

La mise en application d'un tel schéma devra surmonter de nombreux obstacles. On objecte souvent qu'il est impossible pour un organe gouvernemental politiquement responsable d'agir sur le marché noir. Pourtant, tout au long de la Guerre froide, les réseaux des services de renseignement des grandes puissances ont acheté tout particulièrement des armes légères au marché noir, afin de se doter de stocks secrets pour le soutien de leurs intermédiaires. La conception de cet organisme est également une question controversée, mais étant donné les dommages causés par la diffusion illégale des armes légères, les obstacles institutionnels ne devraient pas être insurmontables. Entre autres, on peut certainement s'inspirer de l'expérience issue de la coopération internationale dans la lutte contre le commerce illicite de drogues.

Alors que les programmes internationaux de déminage font l'unanimité et bénéficient d'un soutien considérable, l'idée d'une initiative parallèle centrée sur les armes légères n'émerge pas encore. A l'instar du déminage, ce désarmement comporte des dimensions humanitaires et économiques capitales. Pour les régions où les conflits intra-étatiques prolongés ont produit des réseaux élaborés de fournitures illicites, spécialisés dans les armes légères, et où les canaux illégaux parallèles pour l'exportation de produits facilement commercialisables (tels que les pierres précieuses, les diamants, le bois tropical et les biens détournés issus de l'aide humanitaire) sont bien établis, l'accès à un Fonds rapide d'intervention (FRI) géré par les Nations unies serait le bienvenu. Les gouvernements bénéficieraient de fonds pour soutenir une intervention active sur le marché noir et prendre des mesures contrôlant l'économie parallèle. Ce même schéma

4. Dans *Tools of Terror; Light Weapons and India's Security*, New Delhi, 1999, Tara Kartha décrit en détails un scénario s'appliquant au sous-continent indien qui souscrit largement à une intervention active sur les marchés.

s'appliquerait aux pays où l'alerte précoce d'un conflit naissant aurait été donnée.

Mais l'approvisionnement du crime organisé peut également être directement visé dans certains cas. En Afrique australe, les villes frontalières angolaises servent vraisemblablement de plaques tournantes où le crime organisé sud-africain se procure des armes en provenance des stocks excédentaires issus de l'interminable guerre civile. Quelques millions de dollars investis à éponger les points de vente de cette région contribueraient considérablement à contenir la violence tentaculaire en Afrique du Sud (Chachiu 1999, Nkiwane *et al.* 1999). Une situation similaire est rapportée à la région frontalière du Paraguay où les milieux mafieux brésiliens et argentins se procurent leurs armements (Gasparini Alves et Cipollone 1998).

Les volumes financiers nécessaires à un tel fonds d'intervention rapide sont modestes si on les compare aux coûts des conflits et de la reconstruction post-conflit. Cependant, le taux de retour mesuré en termes de valeur ajoutée en matière de développement devrait être élevé. Il conviendrait donc peut-être d'associer la Banque mondiale au financement des fonds requis.

10. Transformer les cultures de violence

Réduire l'attrait lié à la possession illégale d'une arme légère est avant tout un processus de restauration de la confiance au niveau local. Un consensus est nécessaire pour remettre l'Etat au commandes, sur le chemin d'une sécurité réformée. Les différentes mesures proposées afin d'améliorer le contrôle des armes à feu et pour renforcer les contrôles au niveau de l'offre sont seulement le point de départ d'un discours politique plus large sur l'acceptation mutuelle de différentes identités, qui s'avère nécessaire avant que toute action légale puisse porter ses fruits. Les débats ultérieurs au sujet des mesures légales appropriées ne seront qu'un élément des changements culturels et politiques requis, afin de traduire les politiques déclaratoires des gouvernements en mesures effectives de contrôle et de limitations parmi la population. Astreindre la diffusion des armes à feu au contrôle n'est pas seulement un acte légal, cela nécessite également de dépasser la culture latente des armes dont le « virus » est plus solidement implanté dans certaines sociétés que dans d'autres. Malheureusement,

la propagation de cette culture est actuellement bien ancrée dans les médias électroniques. Certaines organisations non gouvernementales comme la *National Rifle Association*, située aux Etats-Unis, soutiennent de manière stratégique la culture des armes. Ce « virus » ne connaît pas les frontières nationales et agit souvent comme un signe avant-coureur du réseau mondial du commerce illicite des armes. On sait par exemple, que le héros du film *Rambo* est perçu comme un modèle par les jeunes africains des sociétés affligées par la guerre (Richards 1996).

Les arguments en faveur de la restriction des publicités pour les armes légères doivent trouver leur place dans une campagne visant à neutraliser les cultures des armes. La présence agressive des publicités pour les armes militaires dans la presse en général illustre les nombreuses pratiques avalisées qui contredisent les déclarations d'intention de la plupart des gouvernements sur la lutte contre la diffusion des armes légères, notamment militaires. La publicité pour les armes militaires dans la presse⁵ est particulièrement suspecte, puisque le lecteur, dans de nombreux pays, n'est pas autorisé légalement à acheter ces produits. Puisque les officiers chargés de la gestion des stocks ne sont certes pas visés de cette manière par les publicités louant la performance des pistolets automatiques et des munitions militaires qui apparaissent dans une grande quantité de journaux, il est utile de se demander quel est l'objectif de telles publicités.

Pour s'assurer des contrats sur le marché légitime, il semblerait plus efficace d'envoyer une documentation complète, d'offrir des prix compétitifs ou de soudoyer la personne *ad hoc*, et ce sont en effet des stratégies qui sont pratiquées en vue de remporter des contrats. Ainsi donc, quelle est la logique qui se cache derrière les publicités pour les armes à feu, les armes automatiques, etc. ? Est-ce simplement pour allécher les consommateurs potentiels, les fanatiques des armes à feu, afin qu'ils puissent diriger leurs commandes vers le marché noir, ce qui finalement se traduira par une augmentation de la demande sur le marché légal aux profits des fabricants qui font de la publicité ? Ou s'agit-

5. Pour une analyse détaillée de la publicité pour les armes militaires, voir Lock, P., « Rüstungswerbung ; Der Boom gegen die Krise der Rüstungsindustrie », *Militärpolitik Dokumentation*, n° 41/42, Francfort, 1985.

il de cultiver un climat politique prônant une solution militaire aux conflits politiques, garantissant ainsi à l'industrie de défense un chiffre d'affaires ronflant ?

Le fait que dans les médias en général, la publicité racoleuse pour des armes que personne n'est habilité à posséder, excepté les forces armées et les organes d'application de la loi, soit tolérée partout dans le monde, n'est désormais plus acceptable. Cela reflète la prévalence d'un climat politique permissif face à la diffusion des armes légères. A l'instar de la publicité pour les médicaments, le tabac et l'alcool, qui est soumise à une réglementation stricte, la publicité prônant un système d'armement que les individus ne sont en aucune façon autorisés à posséder légalement, devrait être limitée aux procédures d'achat militaire.

Exposer les munitions comme des bâtons de rouge à lèvres à la devanture d'une parfumerie haut de gamme leur confère une aura esthétique et atténue leur caractère dangereux. Vu les précédents légaux qui ont limité la publicité de certains autres produits, les chances de défier la pratique des relations publiques de l'industrie internationale des armes légères semblent prometteuses. L'objectif doit être de limiter la propagation indifférenciée des armes à feu au niveau minimum des besoins strictement militaires. Les initiatives parlementaires qui avaient débuté en RFA pour interdire la publicité pour les armes militaires dans la presse en général⁶ devraient être réactivées et servir de modèle à une démarche similaire au sein de l'Union européenne.

Les enfants et les mineurs d'âge du monde entier sont exposés aux productions de l'industrie des loisirs américaine dominante sur le marché. La violence armée est un trait essentiel de ces productions où l'exhibition de produits est un élément commercial majeur. Ainsi, les fabricants d'armes entrent en compétition afin d'exhiber leurs gadgets violents aussi longtemps et aussi souvent que possible dans des films de toutes sortes. La réglementation minimale consisterait en un code de conduite visant à réduire la propagation incontrôlée de la violence armée et l'interdiction d'exhiber des produits liés aux armes légères. Cette forme de publicité est particulièrement odieuse car l'appât du gain des producteurs de cinéma entraîne la présence croissante des armes, pour laquelle les fabricants bradent et déboursent des sommes faramineuses.

11. Conclusion

La prolifération et la diffusion illégales des armes légères plaident en faveur du partage des responsabilités entre les pays industrialisés et ceux en développement. Ces phénomènes sont actuellement structurellement liés au sein de l'ordre mondial. Les grandes quantités d'armes disponibles sont l'héritage de la Guerre froide, mais les facteurs aggravants sont principalement le résultat des imperfections de l'ordre économique actuel (Lock 1999b). La plupart des armes légères et des munitions qui circulent de manière illégale autour du globe furent au départ fabriquées on ne peut plus légalement dans les pays industrialisés. A un certain stade, ces armes échappèrent à la surveillance légale. Le vol pur et simple n'est qu'une source négligeable d'accès illicite. Le transfert vers la possession illégale est soit associée à un troc ou à une transaction traitée en espèces. Quel que soit le cas, un échange économique entre l'économie régulière et les sphères criminelles occasionne des flux effectifs. Donc, la partie récipiendaire du commerce illicite doit contrôler certaines activités économiques rattachées aux marchés internationaux (mondiaux) qui génèrent les devises indispensables ou qui permettent un troc discret. Dans tous les cas, dès lors, l'économie du marché noir des armes peut être contrée au niveau de la demande par le resserrement du contrôle des transactions économiques illégales et l'instauration d'embargos économiques ciblés. Les initiatives actuelles visant à endiguer le commerce illicite des armes légères n'aboutiront à l'effet désiré que si elles complètent les stratégies opérant au niveau de l'offre avec des mesures empêchant les produits illégaux de pénétrer sur le marché légal.

Car les conflits armés actuels, même dans les régions pauvres les plus éloignées, ne sont jamais des événements isolés. Au contraire, leur dynamique et leur logistique dépendent de leur participation continue à l'économie globale, même si c'est souvent par la petite porte des secteurs criminels. Sans l'oxygène de cette interaction économique, les conflits armés s'étoufferaient ou tout au moins se transformeraient en violence de basse intensité.

6. En 1985, le Parti social démocrate proposa d'insérer un paragraphe dans la « Loi pour le contrôle de l'armement militaire » (*Kriegswaffenkontrollgesetz*), interdisant dans la presse la publicité pour les armes militaires.

Malheureusement, cette évidence n'a pas encore fait son chemin dans le débat sur les armes légères.

Combattre la disponibilité des armes légères dans les guerres actuelles nécessite de comprendre la dynamique économique sous-jacente (Keen 1998). Cette compréhension permettrait une action ciblée et coordonnée au niveau international afin de fermer les points d'entrée dans l'économie globale, grâce auxquels les revendeurs illégaux créent des voies d'approvisionnement pour les parties belligérantes. Plus généralement, la disponibilité des armes illicites et la croissance du PCB (produit criminel brut) semblent être étroitement liées, et pas seulement dans le cas de conflit armé, comme en témoigne la recrudescence de la violence armée dans les sociétés fragmentées d'Amérique latine (Lock 1998a) et d'Afrique (Lock 1998a).

Il faut à garder à l'esprit que la prise de conscience des conséquences désastreuses de la tolérance des activités économiques criminelles qui diffusent la violence armée n'en est qu'à ses débuts. D'un point de vue économique, tous les conflits armés sont enchevêtrés dans le tissu économique mondial. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'aiguiser les instruments légaux⁷, afin d'enrayer l'approvisionnement en armes des guerres actuelles. Mais, indubitablement, tous les conflits armés sont à notre porte et le butin qu'ils rapportent fait partie intégrante de nos schémas de consommation, ce qui les place sous notre responsabilité.

Aborder la question de la disponibilité des armes légères illicites sous toutes ses facettes contribue à créer une conscientisation politique face à cette situation complexe, nécessaire si l'on veut promulguer des mesures unilatérales et multilatérales destinées à renverser le cours fatal de la « militianisation » de la société. C'est en marge de l'ordre actuel que l'implosion de l'Etat face à une société surarmée est la plus visible, mais n'oublions pas que les ferments de ce processus sont omniprésents.

7. Alors que certains objecteront qu'il est impossible de combler les lacunes, le résultat écrasant de l'embargo américain contre Cuba suggère que beaucoup peut être fait dès qu'il existe une volonté politique suffisante.

Bibliographie

- Anderson, Mary B., *Do No Harm How Aid can Support Peace – or War*, Londres, Boulder (Lynne Rienner) 1999.
- Angostoures, Aline; Pascal, Valerie, *Diasporas et financement des conflits*, in: Jean, François; Rufin, Jean-Christophe, *Economie des guerres civiles*, Paris (Hachette) 1996., pp.395-442.
- Banque mondiale, *Security, Poverty Reduction & Sustainable Development Challenges for the New Millennium*, Washington D.C. 1999.
- Boutwell, Jeffry; Klare, Michael; Reed, Laura W., *Lethal Commerce The Global Trade in Small Arms and Light Weapons*, Cambridge (American Academy) 1995.
- Bulletin of Atomic Scientists, *Small arms, Big Problems*, numéro spécial, janvier/février 1999.
- Cano, Ignacio, *Letalidade da ação policial no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro (Instituto de estudos da religião) 1997.
- Chachiuia, Martinho, *Arms Management Programme: Operations Rachel 1996-1999*, ISS Monograph Series No. 38, 1999.
- Cilliers, Jakkie; Mason, Peggy eds., *Peace, Profit or Plunder ? The Privatisation of Security in War-Torn African Societies*, Halfway House (ISS), 1999.
- Comité international de la Croix-Rouge, *La disponibilité des armes et la situation des civils dans les conflits armés*, Genève (Croix-Rouge), 1999.
- Commission of the Churches on International Affairs, *Small arms: Big Impact*, Genève (World Council of Churches), 1998.
- DeClerq, David, *Destroying Small Arms and Light Weapons*, Bonn (BICC report 13), 1999.
- Duffield Mark, *NGO Relief in War Zones: Towards an Analysis of the New Aid Paradigm*, in: *Civil Wars*, Vol.1, No.1, printemps 1998, pp.65-102.
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 1997*, Genève, 1997.
- Gamba, Virginia, *Society Under Siege Vol.I, Crime, Violence and Illegal Weapons*, Halfway House (ISS), 1997.
- Gamba, Virginia, *Society Under Siege Vol.II, Licit Responses to Illicit Arms*, Halfway House (ISS), 1998.
- Gasparini Alves, Péricles; Cipollone, Diaana Belinda eds., *Curbing Illicit Trafficking in Small Arms and Sensitive Technologies*, New York, Genève (UNIDIR/98/16), 1998.
- Gonchar, Ksenia; Lock, Peter, *Observations on the Global Supply of Small Arms*, Arbeitspapier 84 Forschungsstelle Kriege, Rüstung und Entwicklung, Université d'Hambourg 1994.
- Gun Free South Africa, *The Physical, Social and Economic Costs of Gun Violence: Interviews with Survivors Living in Soweto, Braamfontein (Gun Free South Africa)*, 1999.
- Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *The State of the World's Refugees. A Humanitarian Agenda*, Oxford (Oxford University Press), 1997.
- Human Rights Watch Report, *Bulgaria Money Talks Arms Dealing with Human Rights Abusers*, Vol.11, No. 4, Washington D.C. 1999.
- IANSA 1998, *The Second International Consultation on the International Action Network on Small Arms*, Bruxelles, 14 octobre 1998.
- Jean, François ; Rufin, Jean-Christophe, *Economie des guerres civiles*, Paris (Hachette) 1996.
- Kaldor, Mary, *New & Old Wars Organized Violence in a Global Era*, Cambridge (Polity Press), 1999.
- Kartha, Tara, *Tools of Terror Light Weapons and India's Security*, Delhi (Knowledge World) 1999.
- Keen, David, *The Economic Functions of Violence in Civil Wars*, Adelphi Paper 320, Londres (ISS) 1998.
- Laurance, Edward J., *The New Field of Micro-Disarmament: Addressing the Proliferation and Buildup of Small Arms and Light Weapons*, Bonn (BICC brief 7) 1996.
- Lock, Peter, *Africa, Military Downsizing and the Growth in the Security Industry*, in: Cilliers, Jakkie; Mason, Peggy eds., *Peace, Profit or Plunder ? The Privatisation of Security in War-Torn African Societies*, Halfway House (ISS), 1999a, pp.11-36.
- Lock, Peter, *Light Weapons and Conflict in Africa*, présentation à la conférence Pugwash à Rustenberg, sept. 1999b, mimeo.
- Lock, Peter, *Ein Indikator für globale Veränderungen: Privatisierung von Sicherheit – Eine Herausforderung für Friedensforschung?*, in: Grundmann, Martin; Hummel, Hartwig eds., *Militär und Politik – Ende der Eindeutigkeiten?*, Baden-Baden (Nomos) 1998b.
- Lock, Peter, *Privatisierung der Sicherheit im Zeitalter der Globalisierung*, in: *Lateinamerika Analysen, Daten, Dokumentation*, No.38 pp. 13-28, 1998a.
- Lock, Peter, *Privatisierung der Sicherheit oder private Militarisierung ? Aktuelle Entwicklungen in Afrika*, in: *Afrika-Jahrbuch 1997*, pp. 71-82, Opladen (Leske + Budrich) 1998.
- Lock, Peter, *Armed Conflicts and Small Arms Proliferation*, in: *Policy Sciences Vol.30* pp.117-132, 1997.

- Lock, Peter, Time to catch up – On the SIPRI Yearbook, in: Security Dialogue, Vol. 24, No. 4, décembre 1993, pp.459-461.
- Lutz, Catherine; Nonini, Donald, The Economics of Violence of Economies, in: Henrietta L. Moore ed., Anthropological Theory Today, Cambridge (Polity Press), 1999.
- Mallet, Victor, DeBeers halts purchase of Angolan diamonds, in: Financial Times, 7 octobre 1999.
- Marchal, Roland, Terminer une guerre, in: Marchal, Roland; Messiant, Christine, Les chemins de la guerre et de la paix, Paris (Karthala), 1997, pp.5-48.
- Martinez, Luiz, La guerre civile en Algérie, Paris (Karthala) 1998.
- Mathiak, Lucy 1995, Light Weapons and Internal Conflict in Angola, in: Boutwell, Jeffrey; Klare, Michael; Reed, Laura W., Lethal Commerce The Global Trade in Small Arms and Light Weapons, Cambridge (American Academy), pp.81-97.
- Musah, Abdel ed., Mercenaries: An African Dilemma, Londres (Pluto Press), 1999.
- Nations unies 1998a, International Study on Firearm Regulation, New York (United Nations Sales No.E.89.IV.2), 1998.
- Nations unies 1998b, Office for Drug Control and Crime Prevention, Financial Havens, Banking Secrecy and Money Laundering, rapport préliminaire, 29 mai 1998.
- Nations unies 1999, Report of the Group of Experts on the problem of ammunition and explosives, Assemblée générale, 29 juin 1999, A/54/155.
- Naylor, R.T., Estructura et operación del mercado negro de armas, in: Tokatlian, Juan Gabriel; Ramirez, José Luis, La violencia de las armas en Colombia, Bogotá (Tercer Mundo Editores), 1995, pp.3-36.
- Nkiwane, Tandeka; Chachiua, Matinho; Meek, Sarah, Weapons Flows in Zimbabwe, Mozambique and Swaziland, ISS Monograph Series No. 34, 1999.
- Observatoire géopolitique des drogues, Atlas Mondial des drogues, Paris (Presses universitaires de France), 1996.
- Observatoire géopolitique des drogues, Géopolitique des drogues 1995, Paris (La Découverte) 1995.
- Organisation internationale du travail (OIT), Decent Work and Protection For All, Priority of the Americas, Report of the Director General, Lima 24.-27.8.1999 (website).
- OSCE, Small Arms and Light Weapons: An Issue for the OSCE?, Londres (BASIC), 1999.
- Pierre, Andrew J.; Trenin Dmitri eds., Russia in the World Arms Trade, Washington D.C. (Carnegie Endowment for International Peace), 1997.
- Rana, Swadesh 1995, Small Arms and Intra-State Conflicts, UNIDIR Research Paper No. 34 (Sales No. GV.E.95.0.7).
- Reinicke, Wolfgang H., Global Public Policy Governing without Government?, Washington D.C. (Brookings Institution Press) 1998.
- Reno, William, Warlord Politics and African States, Boulder et Londres (Lynne Rienner), 1998.
- Richards, Paul, Fighting for the Rainforest, War, Youth & Resources in Sierra Leone, Oxford (The International African Institute), 1996.
- Richards, Paul, The Social Life of War, in: Track Two (Le Cap) juillet 1999, pp.16-21.
- Saferworld 1999, Tackling Illicit Trafficking in Conventional Arms: Strengthening Collective Efforts by EU and Associate Countries, Londres, avril 1999.
- Singh, Jasjit ed., Light Weapons and International Security, Delhi (Indian Pugwash Society) 1995.
- SIPRI, SIPRI Yearbook 1999, Armaments, Disarmament and International Security, Oxford (Oxford University Press), 1999.
- Stern, Vivian, A Sin against the Future, Londres (Penguin Books), 1998.
- Stiftung Wissenschaft und Politik, Consolidating Peace Through Practical Disarmament Measures and Control of Small Arms, Ebenhausen (SWP), 1998.
- Thurbiville, Graham H., Weapons Proliferation and Organized Crime: The Russian Military and Security Force Dimension, INSS Occasional Paper No. 10, Colorado (INSS), 1996.
- Tipke, Klaus, Die Steuerrechtsordnung, Cologne (O. Schmidt), 1993.
- Tokatlian, Juan Gabriel; Ramirez, José Luis, La violencia de las armas en Colombia, Bogotá (Tercer Mundo Editores), 1995.
- Trotha, Trutz von, Ordnungsformen der Gewalt oder Aussichten auf das Ende des staatlichen Gewaltmonopols, in: Nedelmann, Brigitta ed., Politische Institutionen im Wandel, Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, Sonderheft 35, Opladen (Westdeutscher Verlag) 1995, pp.129-166.
- UNIDIR, La paix de Tombouctou. Gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix, New York, Genève (UNIDIR/98/2), 1999.
- Waal, Alex de, Famine Crimes: Politics and the Disaster Relief Industry, Londres (James Currey) 1997.
- Wilson, David ed., Globalization and the Changing U.S. City, in: The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences, Vol.551, mai 1997.